



Délégation aux
DROITS DES FEMMES 

**RESTITUTION PAR LES RAPPORTEURS
DES TRAVAUX MENÉS
DANS LEUR DÉPARTEMENT RESPECTIF**

Tables rondes – Compte rendu 8 mars 2021 à Embrun



Le contexte de cette journée

Une délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a été instituée au Sénat par la loi n° 99-585 du 12 juillet 1999. Cette délégation informe le Sénat sur la politique suivie par le Gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. La délégation assure le suivi de l'application des lois. Elle peut également être saisie sur un projet ou une proposition de loi.

En 2021, la délégation réalise un travail sur les femmes et la ruralité, cherchant à établir un bilan de la situation des femmes dans les territoires ruraux, à tous les âges de la vie et dans la diversité des ruralités, à partir de thèmes tels que la précarité, le rôle des élues et l'accès aux responsabilités, les problèmes de mobilité, la santé, les violences, l'égalité professionnelle, l'orientation scolaire et universitaire, l'accès à la formation, à tous les niveaux, et l'entrepreneuriat féminin.

La délégation souhaite mettre en valeur des femmes qui, par leur engagement (économique, associatif, politique, culturel) contribuent au dynamisme de ces territoires et peuvent constituer des modèles pour les jeunes filles et les autres femmes.

Un cycle d'auditions et de tables rondes se déroule sur ces différentes thématiques entre janvier et juin 2021, tant au niveau du Sénat que dans les territoires.

Avec cette table ronde et les auditions menées ou à mener, les Hautes-Alpes participent activement à cette démarche et alimentent les débats parlementaires.

Discours d'accueil par Chantal EYMÉOUD : *Maire d'Embrun, Présidente de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, Vice-Président de la Région en Charge des Entreprises, de l'Artisanat et de l'Économie de Montagne.*

« Bonjour à toutes et tous, Monsieur le sénateur, Madame la vice-présidente du Conseil Départemental, chère Bénédicte, Mesdames et Messieurs, il y en a quand même quelques-uns ce matin, maires, conseillères et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les dirigeants associatifs qui nous font le plaisir d'être là, les professionnels de santé. Merci à tous ceux qui ont pu se libérer pour participer à cette journée des droits des femmes, qui ne nous laisse pas indifférentes, nous les femmes. Même si nous savons que cette journée doit être plus qu'un symbole. Le symbole en règle générale, est important dans la vie : il apporte son lot de significations, son lot de réflexions à la fois sur le fond et sur la forme. Jean-Michel, merci d'avoir choisi Embrun pour cette occasion de réunir un certain nombre de femmes pour évoquer divers sujets que tu développeras tout à l'heure, et notamment celui de la politique. C'est probablement l'un des sujets les plus durs parce qu'il nous contraint, nous les femmes, à coordonner l'ensemble de nos activités, à la fois professionnelle, à la fois de femme et de maman lorsque l'on a des enfants. Il y a également le sujet de la « solidité politique » car le combat est parfois rude avec des opposants qui ne nous font pas de cadeaux. C'est parfois très compliqué, mais ça permet aussi aux femmes de gagner en solidité, de prendre du recul, de savoir faire la part des choses. Je sais que, pour la plupart d'entre vous, qui êtes en politique depuis quelques années, vous ressentez de l'intérieur les propos que je viens de tenir et les difficultés que l'on a parfois à s'imposer et à se faire respecter. En tous cas, Jean-Michel, je sais que pour ce qui te concerne, tu as toujours considéré que l'implication des femmes en politique était non seulement justifiée mais nécessaire, que c'était également une vision de complémentarité qu'il fallait partager. Le fait que tu sois mobilisé comme tu le fais cette année en ta qualité de sénateur, concrétise aussi ce à quoi tu crois, ce que tu fais et que tu concrétises dans ton action politique depuis un certain nombre d'années.

Lorsque tu m'as proposé d'organiser cette rencontre à Embrun, j'ai bien sûr immédiatement accepté sans même réfléchir. D'abord parce que nous avons tous les deux une amitié de longue date, ensuite parce que je me réjouis que la délégation pour l'égalité des droits des femmes du Sénat organise ce rassemblement d'hommes et de femmes engagés dans notre société, pour mieux comprendre et surtout appréhender les égalités et les inégalités dans nos territoires ruraux de montagne. Je le vois aussi dans ma fonction de vice-présidente de la Région : c'est toujours compliqué, même quand il y a de la parité, d'arriver à s'imposer dans une assemblée mixte où les hommes politiques ont souvent de fortes personnalités, pour le dire en choisissant mes mots, où ils sont prêts à combattre, prêts à se gausser aussi... Ces dernières années, il y a eu certaines avancées par rapport aux droits des femmes, mais nous considérons qu'elles ne sont jamais suffisantes. La juste égalité, ce serait celle où les femmes seraient rémunérées exactement comme les hommes. Je rappelle qu'au niveau salarial, selon les statistiques nationales, les femmes travaillent gratuitement à partir de mi-novembre. De mi-novembre à fin décembre, c'est comme si nous n'étions pas payées : un mois et demi de salaire en moins par rapport aux hommes, c'est quand même énorme, et ce n'est pas acceptable.

Une fois qu'on a dit ça, une fois qu'on s'est vraiment mobilisées pour contester ça, il faut vraiment faire en sorte que les règles de vie évoluent, qu'en entreprise les règles évoluent, qu'en politique les règles évoluent, et je suis persuadée que seule la parité permet ça. S'il n'y

avait pas eu la parité, je ne serais pas maire d'Embrun. C'est ce qui a permis aussi à d'autres femmes d'être maires, d'être adjointes... Les postes d'adjoints ne sont équilibrés que pour les communes à partir d'une certaine taille. Embrun par exemple, en tant que commune de plus de 3 500 habitants, a l'obligation dans la répartition des postes d'adjoints, de mettre 50 % de femmes. C'est vrai aussi pour la Région, au niveau des postes de vice-présidents. Par contre sur les plus petites communes, les postes d'adjoints ce sont les hommes qui les raflent. Je serais donc favorable à une obligation de parité, on n'a pas le choix, sinon on n'y arrivera jamais. Il faut vraiment que la loi évolue de manière à nous permettre d'être un peu plus présentes et d'apporter une vision féminine, une action féminine qui est parfois différente, parfois similaire, parfois complémentaire à celle des hommes. En tous cas, c'est ce regard partagé qu'il nous faut proposer, c'est cette action que je considère qu'ont souvent les femmes, je le vois dans mon expérience politique, avec souvent un peu plus de recul lié à leurs obligations familiales. Parce que quoiqu'on en dise, dans une famille, même si le travail est très partagé entre les parents, c'est surtout vers la maman que se tournent les enfants et il faut aussi assumer cela. Ce mode opératoire nous amène à prendre un certain recul et finalement à mettre beaucoup plus de distance : c'est en tous cas ce que j'ai constaté.

Tout ça va pouvoir évoluer, les choses ne sont pas figées, toutes choses n'étant pas égales par ailleurs dans une société qui va de l'avant, qui évolue, qui marche en intégrant aussi finalement ce qu'elle découvre. Je fais confiance aux nouvelles générations, je sais qu'il y a parmi vous de jeunes hommes qui ont décidé de s'impliquer, qui ont envie de s'engager : faites-le sans arrière-pensée, sans esprit de conquête personnelle, sans esprit particulier de jalousie, parce qu'au fond, un jour vous vous direz que si votre vie politique vous amène à poursuivre l'action qui est la vôtre, vous l'avez fait pour le bien public, pour le bien commun, et que si vous y avez laissé beaucoup de votre vie, ce n'est pas pour rien. C'est parfois un peu au détriment de soi-même et de ses proches. Il faut faire la part des choses, ne jamais passer d'un extrême à l'autre, pour ne pas avoir de regrets sur des instants que vous n'avez pas pu donner à celles et ceux que vous aimez, et qui sont auprès de vous. Je sais que d'autres femmes sont prêtes à montrer le chemin, à faire partager leurs expériences. C'est important parce que finalement l'expérience de femmes politiques, il n'y en a pas énormément non plus... Si on se retourne vers le passé, qui a marqué notre nation depuis 70, 80 ans pour mener le combat des femmes ? Simone Veil bien sûr, Simone de Beauvoir qui a beaucoup marqué une partie de ma vie... Des femmes engagées, il y en a beaucoup dans la culture. Il n'y a pas que la politique. Je me dis souvent qu'une chose est importante dans la vie, c'est l'engagement quel qu'il soit, que ce soit dans la politique, la culture ou la santé, l'essentiel c'est de s'engager pour une cause noble qui permet aussi d'entraîner les autres à un moment donné de sa vie, dans un combat qui a du sens collectif.

C'est la même chose pour une entreprise, je pense à Laetitia Allemand qui est parmi nous aujourd'hui : une entreprise ça ne peut pas être un combat personnel, c'est toujours un combat partagé, un combat pour et avec les autres. Je vous souhaite à tous une excellente journée ! ».

Introduction de la matinée par Jean-Michel ARNAUD : Sénateur des Hautes-Alpes, membre de la Délégation aux Droits des Femmes et rapporteur sur la situation des femmes dans les territoires ruraux, Président de l'AMF 05, Conseiller Communautaire de Gap-Tallard Durance, Conseiller Municipal de Tallard.

« Merci Chantal, merci Madame le maire, merci à vous tous, puisqu'on est quelques-uns, à vous toutes ! Nous sommes heureux de nous retrouver en cette journée symbolique du 8 mars, journée de la femme. Si nous sommes là aujourd'hui, c'est d'abord et avant tout par un cheminement, un engagement, une situation qui puise dans l'intimité familiale. J'ai en tête une femme que je connaissais bien, qui est arrivée dans un milieu rural, avec deux enfants d'un premier lit, comme on disait à l'époque, femme divorcée, qui rencontre un jeune agriculteur de la vallée de la Durance, et qui doit affronter un milieu très patriarcal et très rural, et ce avec peu de formation, avec peu de considération du fait de son statut. Cette femme, c'était ma mère. J'ai souvenir de propos tenus dans un cadre très strictement familial. J'ai souvenir de toutes les difficultés de ces années 60-70, pour avoir un parcours de dignité. Il y avait quelques lumières sur le chemin, comme mon grand-père qui a accueilli cette femme qui était mal considérée dans le milieu, et qui malgré tout a été accueillie par un homme, son mari mais également par le grand-père. C'était un effort important.

En faisant des recherches généalogiques, j'ai appris que ma grand-mère, qui est décédée en 1938, avait comme beaucoup de gens des hautes vallées, été « boniche » comme on disait, soit à Marseille, soit à Paris. J'ai appris qu'elle avait eu un enfant en 1917, qu'elle l'avait abandonné, et qu'ensuite elle avait eu 5 enfants avec mon grand-père. Quand on a ce type d'histoires dans la famille, on ressent la densité de son engagement quand on est en responsabilité. Avec la volonté de porter un certain nombre de choses, parce que s'il n'y a pas de mémoire génétique, je crois qu'il y a une mémoire culturelle qui traverse les temps, les décennies. Et si, entre autres raisons, j'ai fait le choix de m'impliquer dans la cause des femmes, depuis que vous nous avez élus avec Christine Maximim, c'est aussi parce que cette part d'intimité est remontée à la surface. Quand arrivé au Sénat, il m'a été demandé ce que je souhaitais faire dans mes délégations, spontanément, j'ai dit la délégation aux droits des femmes et pour l'égalité femmes-hommes.

Je tiens à évoquer l'éditorial d'Éric Fottorino dans *Zadig*, sorti ces derniers jours et que je vous invite à découvrir, parce qu'il y a également des débats chez les féministes avec une interview d'Élisabeth Badinter qui ne fait pas consensus. Le premier paragraphe de cet éditorial résume là où nous en sommes encore aujourd'hui : « *Pendant le premier confinement, la condition des femmes s'est sensiblement dégradée. Quel que soit le fil que l'on tire, l'effet est le même. Ce sont elles qui ont été les plus exposées au virus, des infirmières aux caissières de supermarché. Ce sont elles qui ont le plus pâti du télétravail, elles qui disposent le moins d'un lieu propre pour leur activité. Ce sont elles encore qui ont subi les plus fortes baisses d'activité et de revenus, alors que leurs tâches s'étaient accrues à la maison, comme si l'épidémie les avait réassignées aux corvées domestiques, sans oublier les violences conjugales dont elles ont été la cible, hélas rapprochée dans le huis-clos familial.* » Je crois que tout est dit pour introduire ce temps de réflexion aujourd'hui entre nous. Un temps de réflexion pas seulement parce que l'on est le 8 mars : c'est un temps qui s'inscrit également dans un cycle long ! Si je suis remonté d'un siècle avec ma grand-mère en 1917, alors que l'on est en 2021, c'est parce que c'est un combat qui ne cessera jamais. Ce sera un combat permanent, le combat des égalités, notamment entre les femmes et les hommes. La délégation aux droits des femmes, qui a été créée il y a peu de temps au Sénat,

en 1999, vise principalement deux choses. La première, contrôler les gouvernements successifs dans les engagements pris par les législateurs dans leur mise en œuvre. On le sait, toutes et tous dans nos responsabilités professionnelles, dans nos responsabilités syndicales, dans nos responsabilités associatives, dans nos responsabilités politiques, il y a le temps du débat, le temps du vote de la loi... Puis ce qui est le plus intéressant, le suivi de la mise en œuvre de la loi, les décrets d'application, les changements de comportement, l'adaptation de la société... qui est d'ailleurs souvent plus en avance que la loi. La délégation aux droits des femmes vise donc à contrôler l'efficacité, l'effectivité des textes législatifs et réglementaires dans la vie de nos concitoyens. Et puis, il y a un autre temps de travail pour cette délégation aux droits des femmes, c'est le temps législatif, de propositions, à travers des recommandations pour adapter le travail gouvernemental, mais aussi des recommandations pour adapter la loi aux attentes de la société. Dans ce cadre-là, avec Annick BILLON, sénatrice de la Vendée, présidente de la délégation aux droits des femmes, nous avons comme plan de charge, à la fin d'un temps qui nous amène à l'automne, de formuler des recommandations sur une thématique qui est « Femmes et ruralités ».

Alors comment procédons-nous pour travailler sur ce double pilier ? D'abord nous auditionnons des personnes référentes, des voix de femmes, des voix d'hommes aussi, sur ce sujet qu'est la condition féminine au niveau national. Je vous invite d'ailleurs, pour celles et ceux qui cherchent une réponse, une réflexion, un partage de réflexion, à vous connecter sur le site Internet du Sénat car vous y avez accès à toute une médiathèque d'interventions diverses et variées, et à des auditions qui ont lieu tous les jeudis matin au Sénat, dont vous trouverez des éléments dans lesquels vous pourrez picorer en fonction des engagements qui sont les vôtres ici sur le terrain. Et puis, il y a une deuxième partie qui est évidemment le thème de notre rendez-vous ce matin, qui est aussi d'avoir des témoignages de terrain. Si les intellectuels permettent de structurer la pensée, ce qui est important aussi, c'est que la parole se libère, y compris dans notre territoire. Il n'y a pas que les intellectuels, il n'y a pas que les gens d'en haut qui ont des choses à dire, il y a également des expériences de vie, d'où ce que je vous disais sur ma grand-mère. Et les expériences de vie sont précieuses, parce qu'elles sont ancrées dans le réel. Le but de la rencontre d'aujourd'hui est justement de pouvoir écouter, prendre le temps de s'imprégner des témoignages qui seront les vôtres, parfois des colères, des réussites aussi, parlons des réussites. Il n'y a pas que des colères, il n'y a pas que des drames, des situations douloureuses, il y a également de belles expériences, heureuses, malheureuses, des collègues maires qui viennent d'arriver dans le monde politique local, des militants, qui œuvrent avec d'autres, nombreux. Dans les Hautes-Alpes, un emploi salarié sur cinq vient de l'économie sociale et solidaire, et souvent dans des métiers, dans des actions qui sont des actions d'humanité, donc au cœur des vies compliquées souvent de nos concitoyennes. Vous êtes des jeunes filles pour certaines d'entre vous, qui êtes entrées dans la vie professionnelle par un autre biais, par le biais d'une expérience personnelle, par le biais d'un travail académique, d'un parcours de formation.

Madame la sous-préfète, je me souviens de notre rencontre à Tallard lorsque vous étiez venue me voir lors d'une visite de courtoisie, et que vous m'aviez fait part de votre parcours personnel, des difficultés aussi d'être mère parfois. Je vous rassure, ce n'est pas toujours facile d'être père non plus ! Dans tous les cas, c'est à partir de tous ces témoignages que l'on va essayer de travailler, et particulièrement en ruralité. Pourquoi a-t-on choisi ce thème avec Annick BILLON et les membres de la délégation aux droits des femmes au Sénat ? Parce

qu'on s'est rendu compte que la production académique en termes de recherche, de collecte de témoignages sur la spécificité des ruralités, est assez faible, et que les femmes des diverses ruralités françaises sont peu connues. J'ai été sidéré quand j'ai appris par exemple que dans notre pays 91 % des hommes possèdent le permis de conduire, alors que les femmes ne sont que 71 % à en disposer. Vous voyez bien qu'avec toutes les déclinaisons de l'intérêt de la mobilité dans le parcours de la vie d'une femme, santé, éducation des enfants, mobilité professionnelle, accès d'urgence quand il se passe des choses difficiles dans la vie conjugale, travail de mise en sécurité des enfants le soir-même quand on est victime de violence, la question de la mobilité en milieu rural est essentielle. Ce chiffre-là parmi d'autres... Chantal évoquait aussi les différences salariales, avec 26 % de différence de salaire en moyenne entre un homme et une femme à formation et parcours professionnel identiques. On est dans la France de 2021 et on en est encore là... Donc, on lance ce processus, on ne va pas faire de miracle ensemble ce matin, mais si déjà on arrive à poser un diagnostic le plus humain possible et le plus circonstancié aujourd'hui... et au-delà d'aujourd'hui, tout un travail est fait dans l'équipe parlementaire qui m'entoure pour travailler sur ce sujet. Nous travaillons par exemple sur le sujet des violences conjugales, sujet qui ne doit pas écraser les autres, mais il faut savoir qu'il y a 300 plaintes annuelles pour violences conjugales qui sont déposées dans les Hautes-Alpes, plaintes qui se traduisent par seulement 50 condamnations, parce que les procédures ne sont pas simples, c'est souvent la parole de l'un contre l'autre... Le principe judiciaire, c'est le principe de la preuve. On a un gros travail à réaliser et je compte vraiment sur l'engagement qui va être le vôtre de « jouer collectif » aujourd'hui, pour que vous parliez très librement. Les contributions de ce matin seront enregistrées pour qu'à l'issue de ces heures d'échanges, de la diversité des femmes et des hommes que vous êtes, un *verbatim* soit remonté à la délégation aux droits des femmes, puisque naturellement, chacune et chacun d'entre vous sera porté au rapport parlementaire qui sortira à l'automne sur ces questions-là. Et puis je vous donne rendez-vous dès maintenant, pour un droit de suite, pour voir de quelle manière on peut ensuite travailler à faire évoluer les choses, aller dans un processus au long cours... Un siècle pour l'aspect familial et puis le siècle à venir doit nous ouvrir, je pense, des sujets qui feront que peut-être dans 50 ans, quand un jeune chercheur regardera ce qu'était le débat au début du XXI^e siècle, et trouvera le *verbatim* de notre rencontre de ce matin en se disant « on a quand même bien progressé ».

C'est un objectif et on va travailler sur l'égalité entre les Hommes avec un grand H, c'est-à-dire l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité entre les jeunes hommes et les fillettes, entre les personnes âgées hommes et femmes, parce qu'il y a aussi des sujets sur ces questions-là, et je remercie tout particulièrement celles et ceux qui ont accepté de témoigner sur l'une des trois tables rondes de ce matin : une consacrée à la question professionnelle, une autre sur la question de la représentation politique, notamment dans la sphère locale, et la troisième sur la question de la santé et des violences faites aux femmes. Je remercie également, et j'en terminerai là, l'équipe parlementaire qui m'entoure pour le travail et l'organisation de cette journée. Maintenant, la parole vous appartient. Je vais donc laisser la parole à Lucie CEZANNE qui va vous dire précisément comment la première table ronde va se dérouler. En ce qui me concerne, je resterai avec vous toute la matinée d'un bout à l'autre.

TABLE RONDE N° 1
« PARTICIPATION À LA VIE POLITIQUE LOCALE »

Animatrice : Lucie Cézanne, Collaboratrice du Sénateur

Rapporteur : Christine Maximin, Sénatrice suppléante

Il s'agit de faire partager les expériences de femme élue dans la vie politique.

Quelques chiffres significatifs : Dans les conseils municipaux, après les élections de 2020, on observe au niveau national 42 % de femmes. Dans les Hautes-Alpes, la proportion est de 38 % de femmes quand on prend le conseil municipal dans sa globalité. S'agissant de la fonction de maire dans les Hautes-Alpes, sur 162 communes, on dénombre 32 maires femmes, ce qui représente 19,7 % des maires. Au niveau national, ce chiffre s'établit à 19,8 %. On est dans la tendance, mais on peut essayer de mieux faire ! La même tendance se constate au niveau national pour l'ensemble des conseillers municipaux, où l'on comptabilise 40 % de femmes. Pour les adjoints, on arrive à 37,1 % de femmes.

Plus on monte dans les mandats à responsabilités, moins on a de femmes.

Au-delà de ces constats, il s'agit de recueillir les témoignages des femmes élues dans le département des Hautes-Alpes : témoigner de parcours, de cheminement personnel pour arriver en politique : maire, conseillère départementale... Quelles difficultés rencontrées ? Mais aussi quels retours d'expériences et quels regards sur la parité ? Et que faudrait-il faire pour progresser ? Comment chacune aborde cette question ?

Le témoignage de Christine PORTEVIN, Maire de Guillestre

« Je suis maire de Guillestre depuis le 24 mai 2020. Je suis élue depuis 2008, conseillère municipale déléguée à la petite enfance évidemment ! Ensuite, j'ai été 1^{re} adjointe déléguée aux affaires scolaires et à la petite enfance. Je me suis présentée comme maire et j'ai été élue avec mon équipe. Mon histoire : Mes parents sont émigrés, la première à être née en France. Nous sommes sept enfants, cinq filles et deux garçons, avec une mère analphabète très présente, une grande féministe dans le partage des rôles des enfants : tout le monde à la maison faisait la même chose, les garçons comme les filles. C'était une éducation à l'instinct. Nous étions d'origine portugaise, c'était rare dans notre pays. On est venu me chercher en politique car j'étais présidente de l'association qui gérait la crèche associative. Je pense que c'est souvent comme ça qu'on rentre en politique, par l'associatif. Mon petit dernier avait 10 mois, c'était compliqué ! Mais j'ai dit oui, car j'avais envie de m'investir encore plus, même si en étant présidente d'une association de 9 salariés, c'était déjà une lourde charge. Je me suis dit, bon allez, j'y vais, je me lance. J'ai eu la chance d'avoir mon mari qui m'a toujours soutenue, c'est chouette et encore maintenant c'est grâce à lui que je suis élue. Il y a une petite anecdote que j'aime bien raconter : un jour, j'étais conseillère municipale, il y avait des messieurs élus, des adjoints. C'était durant le mandat de 2008 où il n'y avait pas de femmes parmi les adjoints. J'ai posé une question anodine à l'adjoint aux travaux, délégation « sérieuse » par rapport à moi : « Pourquoi met-on de l'enrobé et pas du bicouche ? Ou du bicouche et pas de l'enrobé ? » Maintenant, je sais un peu de quoi ça parle mais à l'époque je ne savais pas trop. Et il m'a dit : « Mais ma cocotte,

on n'a pas besoin de toi pour savoir ça ! ». Je lui ai répondu : « Écoute mon coco, tu me répondras mieux la prochaine fois ». C'est anecdotique, car j'ai toujours été bien accueillie. Mais les questions « idiotes » ne sont jamais des questions « idiotes », c'est toujours intéressant. À part cet épiphénomène, cela s'est toujours très bien passé. Qu'est-ce que je retire de mon expérience de femme élue ? Quand j'ai formé mon équipe, cela a été plus facile de recruter des hommes que des femmes. Les femmes disaient : « Je vais voir avec mon mari, avec mon compagnon, voir si c'est possible avec ma famille. » Beaucoup de jeunes femmes ont dit non, c'était trop compliqué. Alors je leur ai évoqué mon expérience : « Si vous avez un compagnon qui vous aide, cela va aller ». Alors que les hommes disaient oui tout de suite, sans contacter leur compagne.

Je suis très fière d'être élue maire de Guillestre : je ne suis que la seconde dans cette fonction : la première, Mme PETSCHÉ avait été élue il y a bien longtemps et pour peu de temps. Je suis très fière d'avoir une équipe féminisée, c'est très important. Je ne suis pas une féministe à tout crin, qui revendique avec une bannière ! Je suis pragmatique, et c'est important de faire dans les actes : par exemple, j'ai nommé un homme à la délégation à l'enfance et à la petite enfance. C'est une simple marque, mais significative. On n'a pas réussi à mettre une femme aux travaux, mais cela viendra ! Les échos des Guillestrins, c'est un bon *a priori* : ils sont assez contents et fiers d'avoir une femme comme maire. Je suis maire d'une commune de plus de 1 000 habitants où la parité est obligatoire. J'ai monté une liste paritaire et finalement cela n'a pas posé de souci d'aller chercher des femmes, si ce n'est qu'elles étaient un peu réticentes au début, surtout les jeunes femmes qui avaient des petits enfants, c'était compliqué quand-même pour elles. Ce qui est difficile à vivre, c'est qu'au sein du conseil communautaire, sur 30, on était 8 femmes. Et ça, c'est compliqué puisque la parité n'est pas contrainte dans les communes de moins de 1 000 habitants. Je sais que c'est compliqué, mais je suis pour que la parité soit également appliquée dans ces communes de moins de 1 000 habitants : c'est essentiel ! Si l'on veut arriver à une parité efficace, il la faut dans les communes de moins de 1 000 habitants. Il ne faut pas dire que les femmes ne veulent pas ! C'est parce qu'on ne va pas les chercher. Je pense que c'est essentiel pour qu'on arrive à une parité au conseil communautaire qui soit la même. »

Le témoignage de Bénédicte FEROTIN : Vice-présidente en charge du patrimoine culturel et Conseillère Départementale du canton de Gap 4.

« Mme le Maire de Guillestre m'a étonnée parce que nous sommes en miroir. Je suis moi-même issue d'une famille de 7 enfants et il y avait 5 garçons. Vivre avec des garçons, être élevée avec des garçons, c'était quelque chose de très naturel pour moi et je ne me suis jamais sentie différente de mes frères. Je pense que cela a été pour moi un moteur. J'apprécie les hommes, je ne me sens ni supérieure ni inférieure. Je me sens parfaitement leur égale, ni plus ni moins intelligente. C'est la base de cette construction qui a pu me conduire à faire de la politique. Lorsqu'on arrive en politique, on vient vous chercher, j'avoue ! Effectivement, on est venu un jour me chercher. C'était en 2010 pour être dans une équipe municipale. Moi aussi j'ai hésité, pas pour les mêmes raisons qui ont été évoquées. J'avais des *a priori* assez négatifs sur la politique de manière générale, j'avais peur de la machine à broyer que cela pouvait représenter. Et, en l'occurrence, je pense que je n'avais pas tout à fait tort... Ceci dit, après, on a une fibre, j'étais moi-même une enfant de l'action publique : mon père a travaillé pendant des années à l'aménagement de nos montagnes, en matière de stations de ski évidemment et d'urbanisme. Je suis moi-même issue de

l'économie sociale et solidaire où j'ai travaillé toute ma vie et où je continue à travailler. Je tiens absolument à continuer à travailler en tant qu'élue, je trouve que c'est très important d'avoir un ancrage professionnel. Par contre, je sais à quel point il est difficile de concilier la politique, une vie professionnelle et une vie familiale. C'est une organisation drastique, c'est tout sauf quelque chose de tranquille, c'est un gros engagement.

J'ai entendu parler Chantal EYMÉOUD d'engagement : je crois vraiment ce que je retiens de ce mandat c'est un engagement fort. Je vais faire un petit parallèle, puisque j'ai parlé de Chantal EYMÉOUD : un fait qui avait préparé le terrain de mon engagement politique lorsque j'ai démarré ma carrière, c'est qu'il y avait des femmes pionnières avec des postes à responsabilités. Chantal EYMÉOUD est l'une de ces femmes. Je pense aussi à Henriette MARTINEZ, à Marie-Jeanne PASTOR, des femmes lumineuses qui ont conduit une carrière extraordinaire, et qui ont été pour moi vraiment des modèles. Je sais à quel point elles ont dû se battre, à quel point elles ont finalement « taillé la route » pour nous, et à quel point elles nous ont montré le chemin. J'espère aujourd'hui vraiment que moi-aussi je serai un modèle pour ces femmes qui ont envie de s'engager en politique, car nous les femmes, nous avons tellement, à donner. Alors, je vais vous faire une révélation vraiment extraordinaire : vous savez qu'une personne sur deux est une femme dans le monde ! Il est donc tout à fait normal et naturel de faire valoir notre point de vue : parce qu'une personne sur deux est une femme, une personne sur deux doit être représentée dans l'action publique, c'est légitime. Je trouve que les lois sur la parité sont une bonne chose. En 2014, lorsque nous sommes arrivées avec mes collègues conseillères départementales, c'était la première année où il y avait la parité au Conseil Départemental. Nous sommes arrivées comme des extra-terrestres, nous étions regardées bizarrement, par nos collègues masculins mais également par les services qui n'avaient pas l'habitude de voir arriver ces femmes qui débordaient d'énergie, et qui avaient tellement envie de donner. Et toutes mes collègues qui sont là, et je le sais aussi, toutes les maires qui sont là, toutes les conseillères municipales qui sont là, le savent. Nous les femmes, nous avons une énergie extraordinaire à donner pour les autres, et à agir pour les autres. C'est naturel, je crois que c'est dans notre ADN. Je pense que tout ça, c'est un facteur d'envie et d'énergie pour les autres. »

Le témoignage d'Annie ASTIER-CONVERSE : Adjointe au Maire de Briançon en charge des politiques de solidarité.

« Merci de me donner la parole en tant qu'élue : comment y suis-je arrivée ? Par hasard ! Je suis une grande naïve, j'ai toujours pensé du haut de mes 18 ans que les hommes et les femmes étaient égaux. Il m'a fallu quelques années pour m'apercevoir que cela n'était pas tout à fait comme ça. J'ai travaillé longtemps pour la PQR, et c'est dans ce cadre-là que j'ai rencontré beaucoup de politiques. À un moment donné, je me suis dit : « quelque chose ne va pas ». Une anecdote : je me suis faite inviter à un rassemblement de gens qui s'occupaient d'un parti qui allait devenir le RPR – je n'en suis même pas certaine, cela serait un autre, cela serait pareil – il n'y avait que des messieurs autour de la table ! Il y avait moi et il y avait l'épouse du Sénateur, ils ont parlé de choses et d'autres, et c'était au moment où l'on était en train de parler de parité, les idées allaient bon train en disant qu'ils n'étaient pas sectaires, mais que quand-même... Je me suis permise de prendre la parole, j'ai demandé à un monsieur : « Vous avez parlé de votre épouse qui adore la politique, comment se fait-il que nous ne soyons que deux femmes et que votre épouse ne soit pas là ? ». Le monsieur m'a gentiment répondu : « Elle n'a pas pu venir, j'ai ma maman à la

maison. Il fallait bien que quelqu'un reste avec elle ». C'était une révélation pour moi. Il y avait quelque chose qui clochait vraiment fortement. En tant que femme, je me suis dit : « Tu as une bonne image renvoyée par les gens qui te lisent. Je me suis dit que s'il fallait faire de la politique, il faudrait en avoir intellectuellement les moyens ! Du coup, je me suis réinscrite en fac de droit (à l'issue de la seconde année, j'étais grand-mère pour la première fois, cela m'émeut encore) et j'ai eu ma maîtrise de droit. Mon petit fils a 21 ans aujourd'hui. À partir de là, je me suis dit : « Tu dois à peu près tenir la route » et je me suis présentée aux élections que l'on appelait cantonales à l'époque et non pas encore départementales, et où on était seul. Et c'était la première fois sur ce canton de Rumilly en Haute-Savoie qu'il y avait une femme qui se présentait, et sans parti politique.

Cela fait 30 ans que je me dis qu'il faut arrêter de vouloir séparer les idées des uns des idées des autres, et qu'il faut absolument travailler ensemble et essayer de faire en sorte que l'on avance sans clivages de toute sortes. J'ai fait ma campagne, j'ai fini au deuxième rang. J'aurais pu l'emporter, car le troisième du scrutin a souhaité en première intention se désister pour moi par conformité d'idées. Au dernier moment, il m'a téléphoné le jour du dépôt de candidature, pour m'informer de son maintien. Renseignement pris, il existait un accord entre droite et gauche pour qu'il n'y ait pas d'indépendant qui se présente. À partir de là, je me suis dit que la politique n'était pas forcément pour moi. Plus tard, à Briançon, je pensais qu'il fallait changer de maire. C'est Arnaud MURGIA qui est venu me chercher, en me demandant si je voulais participer à sa liste. Je ne le connaissais pas vraiment. On a eu une bonne discussion. Il était attentif aux autres, avait vraiment envie de changer les choses. Et c'est pour ça que je suis partie avec lui.

Ce qui m'intéresse, c'est l'économie et je me retrouve au social : les choses ne changent pas forcément aussi vite que l'on croit... Au social, de fait, c'est très bien que j'y sois : il y a pas mal de choses qui ont changé depuis que je suis arrivée. Je suis en train de mettre en place un vrai projet pour lutter contre les violences familiales. Je suis pour que la parité existe dans l'ensemble des conseils municipaux, que les communes soient des grandes ou des petites. Grâce à cette table ronde, j'ai découvert qu'au conseil municipal de Briançon, il y a plus d'adjoints que d'adjointes, soit une adjointe en moins. Dès que le nombre est impair, automatiquement, c'est souvent une femme qu'il y a en moins. C'est important à faire ressortir. Deux petites choses que je voulais dire en conclusion : la première est une expérience récente, en présentant mon projet en direction des violences familiales aux conseillers municipaux en visioconférence. Quelques jours après, le commandant de la gendarmerie, M. FOREST, m'a appelée en me disant « Mme CONVERSE, il faut vraiment que l'on parle ensemble de ce problème ». On s'est rencontrés et effectivement, il m'a indiqué qu'il pouvait m'aider et qu'il avait cette volonté-là. La deuxième chose importante aujourd'hui, c'est que M. le Sénateur ait eu envie de participer à cette délégation, et qu'il soit ici avec nous pour essayer de faire avancer les choses. Je pense qu'à partir de là, on peut se dire que si les hommes arrivent à changer, il n'y a pas de raison que les femmes n'y arrivent pas aussi. »

Le témoignage de Christiane ACANFORA : Maire de La Faurie

« Maire d'une commune de moins de 1 000 habitants, je suis à la tête de la liste qui est parvenue à la parité, alors qu'elle n'était pas obligatoire. Mon parcours est un parcours très banal, j'ai été conseillère municipale pendant 3 mandats, 2 mandats à Curbans et ensuite à La Faurie. Il se trouve que je travaillais beaucoup et que je ne pouvais pas être maire ni

adjointe. J'ai pris ma retraite un premier avril et on m'a sollicitée. Je n'y suis pas allée toute seule, car évidemment, on m'a sollicitée et là je viens d'être réélue pour la seconde fois maire à La Faurie. Je suis la première femme à occuper ce poste. La Faurie c'est 330 habitants, une commune rurale avec 5 agriculteurs. J'ai eu un parcours simple et banal. J'ai voulu m'engager car j'ai toujours aimé la chose publique mais en travaux pratiques, pas dans les théories. Contrairement aux témoins précédents, je me suis occupée d'environnement, et non pas du social. Aujourd'hui, le patrimoine aussi m'intéresse puisque nous avons converti une ruine SNCF en médiathèque. Voilà, c'est tout mon petit parcours et quelquefois j'ai des difficultés à m'imposer. Il y a des regards amusés quand je parle de technique, mais j'en ai pris l'habitude et je continue, il n'y a pas de souci pour moi. Pour la constitution de ma liste, la parité fut une volonté de départ. On a cherché à avoir autant de femmes que d'hommes. Je n'ai plus de contraintes familiales, car dans une commune rurale il faut des liens, être présente. Une femme qui travaille et un homme qui travaille c'est la même chose. Je pense qu'il faut libérer du temps pour que le statut d' élu local soit facilité.

Conclusion de Christine MAXIMIN : Sénatrice suppléante – Rapporteur de la table ronde :
 « Merci pour vos témoignages riches et explicites. En tant qu'élue, sachez que je partage pleinement vos ressentis, vos convictions. Ce que je retiens de prime abord, c'est que vous n'êtes pas venues de manière spontanée à la politique, on est venu vous chercher pour intégrer des exécutifs. Certes vous aviez déjà des parcours antérieurs qui vous prédisposaient, c'est-à-dire une implication dans la vie associative, une implication dans la vie professionnelle, publique, des études. Par contre, il vous faut un environnement facilitateur : soutien de la famille, concilier la vie professionnelle, la vie familiale et son mandat, il faut ne plus avoir de contraintes. Et je suppose des enfants grands, autonomes pour pouvoir s'investir. Vous avez rencontré des difficultés, vous n'avez pas échappé à des propos, des remarques, des comportements par rapport à certains élus hommes et cela signifie aussi un manque de crédibilité au départ. Il faut effectivement faire sa place, s'imposer pour trouver sa légitimité. On a tendance aussi à cantonner les femmes dans des délégations sexuées : affaires scolaires, affaires sociales, enfance. Par contre vous exprimez toute votre satisfaction d'être élue, vous êtes fières, très fières d'être élues, vous débordez d'énergie, vous avez envie, vous avez envie de changer les choses. Je pense qu'à travers vos propos, on sent que vous vous épanouissez. Vous démontrez toutes vos capacités à vous impliquer. Je pense que les femmes sont rigoureuses, organisées, elles ne veulent pas perdre de temps. Vous vous interrogez sur le sens de votre engagement alors que peut-être chez les hommes c'est moins prégnant. En tant qu'homme élu, on se pose moins de questions. Les choses avancent... vous le dites. La différence d'approche et de sensibilité entre une femme et un homme élu va créer une complémentarité de vision qui va servir l'intérêt du territoire. La parité, vous le dites, il faut y aller, il n'y a pas de difficulté à trouver des femmes y compris dans les communes de moins de 1 000 habitants. Par contre, il faut avoir la volonté d'aller les chercher. Cela veut dire que sans la loi, sans les dispositifs, on n'y arrivera pas, il faut arriver à laisser de la place aux femmes pour qu'elles puissent s'engager dans la vie politique.

En conclusion, la loi n'est pas une contrainte, elle est une opportunité. Cette parité doit se traduire dans la nature des délégations à attribuer, veiller à ne pas faire de stéréotypes, des femmes peuvent aussi avoir du bon sens et être efficaces notamment dans les travaux, les finances. Il faut continuer à travailler sur les nombreuses contraintes qui restreignent l'envie

des femmes à accéder à la vie politique. Certes, il y a eu des avancées. Dernièrement, il y a eu dans la loi « Engagement et proximité», une circulaire qui est sortie sur le remboursement des frais de garde, d'assistance pour aider les communes de moins de 3 500 habitants, il faut continuer à travailler sur toutes les possibilités qui vont permettre aux femmes de concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur mandat. Cela passe aussi par l'éducation, la formation des élus, des réunions, des débats au sein des conseils municipaux. Vos témoignages donnent envie aux femmes de s'engager, c'est beau ! Même si vous avez des modèles, vous êtes, vous-aussi des modèles. Merci de valoriser la place de la femme dans le monde politique. Ce combat en vaut la peine. Je crois que nous avons toutes une place à prendre. Merci à vous ! Je terminerai en m'adressant à M. le Sénateur : la parité comme l'égalité hommes femmes dans la vie économique et sociale progressera aussi par l'exemplarité de nos collectivités.

TABLE RONDE N° 2
« ÉGALITE PROFESSIONNELLE, ACCÈS À L'EMPLOI, FEMMES ENTREPRENEURES,
LES FEMMES DANS LE MILIEU AGRICOLE »

Animateur : Jean-Yves MUDRY, Directeur de SOLIHA
Rapporteur : Jean-Claude EYRAUD

Les principaux éléments de cadrage

Premier constat : même si l'emploi des femmes tend à progresser en zone rurale, le taux de chômage de ces dernières est légèrement plus élevé que celui des hommes. Les femmes sont davantage exposées à de l'emploi précaire et à temps partiel (35 % pour les femmes contre 10 % pour les hommes).

Les freins : tissu d'emplois, garde d'enfants, mobilité, accès au numérique... Quels leviers pour développer l'emploi des femmes en zones rurales ?

Deuxième constat : des choix et opportunités de formation initiale et continue réduites, notamment dans les filières professionnelles. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à ne pas détenir de diplôme. Est-ce une fatalité ? Le numérique peut-il constituer une réponse ?

Troisième constat : dans les territoires ruraux, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à détenir un diplôme du supérieur. Ces compétences sont-elles valorisées ? Comment permettre à ces diplômées d'exploiter leur potentiel au profit du développement du département ?

Quatrième constat : les femmes représentent aujourd'hui un tiers des actifs de l'agriculture, un quart des chefs d'exploitation et 45 % de l'effectif dans les lycées agricoles. Ces six dernières années, 62 femmes ont bénéficié de la DJA dans les Hautes-Alpes soit 36 % de l'effectif. Genèse de cette évolution ? Vers une égalité femme/homme ?

Cinquième constat : les femmes représentent 10 % de l'effectif dans le secteur du bâtiment et 29 % dans celui de l'industrie (proportion qui n'a pas augmenté depuis près de 30 ans). Comment développer la mixité dans ces métiers ?

Le témoignage de Marie-Paule ROGOU, maire de la commune nouvelle de Dévoluy, retraitée de la fonction publique, issue du monde agricole, épouse d'un chef d'exploitation dans le massif du Dévoluy aujourd'hui à la retraite :

« J'ai été le témoin de l'évolution de la place des femmes en agriculture et de leur statut : petite fille d'agriculteur et épouse d'agriculteur, je suis née « les pieds dans le fumier et je mourrai les pieds dans le fumier ». Quand on est passé par là, on n'en sort pas. J'aurais aimé reprendre l'exploitation de mon grand-père, mais ma mère, qui n'avait vécu que la contrainte de l'agriculture, m'a dit « ma fille, va gagner ta vie ailleurs ». Mais les hasards de la vie font que j'ai épousé un agriculteur. Ce n'était pas le meilleur choix pour ma mère, mais c'était mon choix et j'en étais fort aise. Mon mari est à la retraite, mais dès que je peux, je retourne à l'élevage car ce sont mes racines et pour mon équilibre, c'est important de pouvoir gratter mon bout de jardin. J'ai découvert les difficultés d'être une femme dans le

monde politique et professionnel. Dans le milieu familial, les femmes avaient de forts caractères. Je suis Maire et personne n'est venu me chercher. Je me suis engagée car je trouvais cela nécessaire. J'ai été tête de liste et j'ai eu plus de mal à trouver des hommes que des femmes ! La parité m'a gênée car j'aurais aimé faire une liste de femmes uniquement ! Quand on arrive dans des syndicats techniques, il n'y a plus trop de femmes. Mais j'ai du caractère et cela ne m'effraie pas pour dire ce que j'ai à dire. Concernant l'agriculture, mes grands-mères ont porté l'agriculture pendant que leurs fils étaient au front en 1914. Elles ont fait tourner la ferme, alors même qu'à l'époque l'agriculture n'était pas mécanisée. La mécanisation a été un véritable progrès et a permis aux femmes de prendre les choses en mains. Les femmes ont passé leur permis de conduire et ont acquis de l'autonomie. Les femmes sont devenues cheffes d'exploitation, car il n'y avait pas d'hommes pour reprendre les exploitations. Aujourd'hui, on a autant d'exploitants hommes que femmes dans le Dévoluy, mais seulement six femmes cheffes d'exploitation. On a des jeunes filles qui vont au lycée agricole et qui ont des parcours intellectuels brillants. »

Le témoignage de Laetitia ALLEMAND, vigneronne, exploitante agricole :

« J'ai repris l'entreprise familiale de mon père et de mes grands-parents. J'ai grandi dans l'exploitation. Ma grand-mère était déjà très dynamique, même au niveau du look. Toujours maquillée, bien habillée pour accueillir les clients. C'était peut-être déjà un peu atypique à cette époque. Ensuite mes parents ont repris l'exploitation. Pendant longtemps, ma maman n'a pas eu ce statut de femme collaboratrice. Donc, elle n'avait ni rémunération, ni reconnaissance officielle. Je suis la troisième génération. Je suis d'abord partie à Paris mener une carrière qui n'a rien à voir avec l'agriculture. J'ai été journaliste politique sur des émissions TV. Mes parents m'ont plutôt encouragée à partir. À l'arrivée de la quarantaine, le terroir m'a rattrapée, mes parents devaient prendre leur retraite, j'ai ainsi repris le domaine. La question du sexisme, je ne me la suis jamais posée. J'ai découvert, avec stupéfaction, à 35 ans, qu'à emploi égal avec un homme, mon salaire de rédactrice en chef était inférieur de 25 %.

Le fait d'être issue de la ruralité n'a jamais été pour moi un handicap. Cependant, dans ce milieu, peu de personnes étaient issues du milieu agricole. Il était difficile d'en parler et ce sujet n'intéressait pas. Aujourd'hui les choses sont en train de changer. A la reprise de l'exploitation, j'ai entrepris une formation, un mastère spécialisé en commerce international des vins et spiritueux à Dijon et des formations techniques sur l'exploitation. Je ne me pose pas la question d'être une femme, et heureusement car cela aurait pu être un frein au contraire. Je n'ai jamais pensé que cela pouvait être un problème. Je recherche toujours ce qui peut me différencier pour communiquer. Dans le 05, il n'y avait pas de femme vigneronne et bien c'était un élément de différenciation pour communiquer. J'ai plusieurs anecdotes sexistes du style « Il arrive qu'au restaurant, on fasse goûter le vin à mon conjoint qui ne connaît rien au vin ». Arrivée dans des réunions de confrérie, on m'a dit : « c'est bien qu'on ait une femme pour faire le secrétariat ». Mais être une femme en ruralité, c'est plutôt un atout, et dans le cadre de la parité, cela m'a permis de m'engager dans plusieurs structures professionnelles. Donc aujourd'hui, c'est plutôt une chance. Sur l'exploitation, il y a plutôt des contraintes techniques, mais aujourd'hui il existe des solutions. J'ai beaucoup souffert au début en vinification, parce que c'est très physique et je n'imaginais pas à quel point. Aujourd'hui, je suis en train de m'équiper de passerelles, de chariots mécanisés, il existe donc des solutions et je ne vis pas du tout le fait d'être une femme comme une

contrainte. C'est aussi à nous en tant que telles, de nous impliquer dans la vie locale, d'aller au-devant des gens et j'essaie de faire des propositions.

Quand je suis revenue dans les Hautes-Alpes, j'ai sollicité une association, un réseau qui s'appelle « initiatives » et qui accompagne les reprises d'entreprises en les conseillant. À l'époque, on m'a dit qu'ils ne pouvaient pas aider les entreprises du milieu agricole en termes de suivi. Cinq ans après, les choses ont évolué puisque c'est devenu possible. Je les ai donc rejoints en tant que bénévole pour aider les jeunes entrepreneures. Je n'ai pas vraiment souffert du fait d'être une femme dans ce milieu, peut-être parce que je suis la troisième génération sur l'exploitation, mais je sais que pour certaines de mes collègues, ça a été plus dur : une fille avec qui j'étais en formation voulait reprendre l'exploitation familiale dans le Jura, elle avait un frère qui ne voulait pas reprendre la suite, mais le père lui, souhaitait que ce soit le garçon de la famille et a préféré revendre son exploitation à des tiers plutôt que de transmettre le flambeau à sa fille. Je ne suis pas du tout dans cette problématique-là, je m'entends très bien avec mon père qui m'a plutôt encouragée dans mon projet. Après ce que je n'ai peut-être pas bien mesuré, et heureusement d'ailleurs, c'est les difficultés qu'on peut rencontrer en agriculture quand on est entrepreneure, mais c'est le cas de beaucoup de monde. En tant que cheffe d'entreprise, je porte un regard bienveillant sur l'égalité homme femme, parce que dans une entreprise, on se doit de réussir et apporter des résultats en fin d'année au moment du bilan. La mixité hommes-femmes est une richesse ! Il faut le voir comme une diversité, et dans mon entreprise il y a la moitié des salariés qui sont des femmes et l'autre moitié qui sont des hommes. Pendant les vendanges, les équipes sont mixtes. Je trouve cela très intéressant, car nous avons quelque part des regards différents et je trouve que cette mixité-là est normale et naturelle. On ne devrait pas avoir à se poser la question et en faire des quotas. Cependant, il est vrai qu'aujourd'hui pour faire progresser les choses, c'est aussi à nous, femmes, d'aller nous proposer pour des postes. Je ne me suis pas trop posé de questions sur le fait que je sois une femme et je me suis lancée.

Le témoignage de Laurence NAVARRO : Elle représente la troisième génération de boulangers et gère trois points de ventes à Chorges et La Bâtie-Neuve. C'est une entreprise créée par son grand-père, reprise par son père et son oncle. Elle est aujourd'hui co-gérante avec sa sœur Anne-Karine, de l'entreprise familiale « SARL NAVARRO Frères ». Un secteur d'artisanat reste un secteur d'hommes ! Laurence NAVARRO a un cursus atypique avec sa sœur : elles ont commencé par faire une formation en gestion (BTS, MASTER), avant de reprendre l'entreprise familiale : « J'ai d'abord fait des études de gestion sur les conseils de mon papa qui nous a dit « faites des études avant de vous lancer », ce qui pour ma sœur et moi a été plaisant car nous avons un niveau très convenable. Petite, il n'était pas question que je devienne boulangère au vu des horaires et du mode de vie que cela implique. J'ai tout de même eu une petite expérience professionnelle à la Sécurité Sociale à l'opposé de ce que j'avais appris. J'ai eu un déclic après cette expérience, j'ai décidé de m'investir dans l'entreprise familiale, et j'ai donc entrepris une formation pour obtenir un CAP en pâtisserie. J'ai du caractère et je sais ce que je veux : j'avais beaucoup de fierté de pouvoir reprendre l'entreprise, et me suis dit que les gens qui voulaient travailler avec moi, devraient accepter de travailler avec moi. J'ai d'ailleurs interrogé le secteur de la meunerie en demandant pourquoi n'y avait-il pas plus de femmes dans ce domaine. Il m'a été répondu qu'une femme ne devait pas mettre les pieds dans un fournil, car les femmes auraient le pouvoir de

distraire les hommes... c'est absurde... car quand je travaille avec des hommes, je ne suis jamais distraite ! Cela reste un métier masculin.

Je suis la Présidente du Syndicat de la Boulangerie-Pâtisserie des Hautes-Alpes. J'ai eu du mal à avoir une femme au sein du bureau ! Il a fallu que je la supplie parce que c'est « la femme du boulanger » : elle doit gérer la maison et élever ses enfants. Tout comme moi qui suis maman d'un petit garçon de 3 ans et lorsqu'on m'a proposé la fonction de Présidente, j'ai sauté sur l'occasion car c'est ce que je voulais. Mon garçon n'avait pourtant qu'un an à l'époque, mais j'ai la chance d'avoir un mari qui a le sens du partage des tâches, ce qui passe aussi par l'éducation de notre enfant. Mon mari est agriculteur, nous avons deux métiers très prenants, mais c'est notre choix de vie.

Au niveau de la gestion au quotidien, nous sommes particulièrement axés sur la mixité, car aujourd'hui j'ai deux hommes à la vente et une femme en pâtisserie qui fait les nuits. C'est un peu à l'inverse de ce que l'on a l'habitude de voir dans ce métier, mais ces trois personnes-là sont plutôt atypiques sur les 22 salariés de l'entreprise, et ont totalement accepté cette manière de travailler au-delà même de la surprise des clients qui se voient servir par un homme ! C'est cette différence que nous recherchons. Cela amène une complémentarité dans l'équipe, car mon employée en pâtisserie apportera plus de soins dans la finition du produit, et du côté de la vente, l'homme est souriant et cela se passe très bien.

Le témoignage d'Elodie HOFFMANN, Provisure du Lycée des Métiers Sévigné :

« La formation est un facteur très important dans les zones rurales. Dans les départements ruraux, l'offre de choix de formations initiales et continues est réduite par rapport aux grandes métropoles. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à ne pas détenir de diplôme en zone rurale. Dans le domaine de la formation professionnelle, nous avons dans notre département une offre assez réduite avec l'impact que cela peut avoir sur la poursuite des études supérieures. Je suis proviseure du Lycée des Métiers Sévigné qui est Lycée des Métiers de la restauration, des services aux entreprises et aux personnes. Mme la proviseure, il n'y a pas si longtemps que cela, c'était un intitulé qui était exclusivement masculin, on disait : Mme le Provisur, ou Mme le Principal. La particularité du Lycée Sévigné dans les Hautes-Alpes, c'est qu'il est le seul comportant une majorité de filles. On a essayé bien évidemment la coloration des formations proposées puisqu'il y a la filière restauration, service et cuisine qui est une filière relativement mixte, mais aussi des formations soins à la personne qui sont très largement féminines : sur le bac professionnel accompagnement services à la personne, sur les trois classes, nous avons quasiment chaque année 29 filles pour un garçon. Nous avons également un bac professionnel des métiers de l'accueil et le dernier qui concerne la gestion et l'administration qui ont des colorations très féminisées.

Quand j'ai pris la direction de ce lycée, il y a maintenant un peu plus de quatre ans, j'ai été choquée car la réputation de ce lycée liée au fait qu'il accueillait majoritairement des filles, avait été rebaptisé « Sévipute »... Donc quand tu allais à Sévigné, puisqu'il y avait plus de filles que de garçons, tu allais à « Sévipute ». Nous avons beaucoup travaillé sur l'image de l'établissement scolaire qui souffrait de fait de cette réputation. Nous avons travaillé avec des partenaires comme le CDIFF 05 par exemple, Brigitte NECTOUX et ses équipes, mais également des associations comme *SOS Homophobie*, comme *Médiavic*. Nous avons mis en place un C.E.S.C. (comité d'éducation santé citoyenneté) qui est très actif, et sur les journées

comme celles du 8 mars que nous vivons ensemble aujourd'hui, nous portons chaque année des actions très fortes. D'ailleurs aujourd'hui, depuis 7h30 et toutes les heures, il y a une chanson qui est un hymne à la femme et qui est diffusée à la place de la sonnerie. Les élèves de Sévigné ont réalisé un *flashmob* sur une chorégraphie qu'ils ont travaillée depuis près de trois mois, en partenariat avec les équipes de l'établissement, les enseignants, les personnels éducatifs et certains agents aussi. Aux récréations ce matin et cet après-midi, tous ceux qui le souhaitent pourront faire ce *flashmob* dans la cour avec des hommages à des femmes importantes comme Simone de BEAUVOIR, Rosa PARKS, Simone VEIL et Marie MARVINGT. Ce sont des actions quotidiennes qui portent sur la déconstruction des préjugés et sur l'accompagnement du regard de nos jeunes filles, de nos jeunes garçons qui ont intériorisé très tôt les stéréotypes. Il n'y a pas de fatalité et on peut agir à ce niveau. Concernant l'offre de formation qui est faite au lycée, dans nos territoires ruraux, et plus particulièrement l'offre faite aux femmes, il n'y a pas de fatalité. On a la chance de faire réussir, dans nos territoires, mieux qu'au niveau académique et même au niveau national.

Nos jeunes, que ce soit dans les filières générales et les lycées généraux des Hautes-Alpes peuvent être fiers de leurs résultats. Dans les lycées professionnels comme le nôtre, on a des résultats très largement supérieurs à ceux de l'académie et au lycée Sévigné, on affiche dans certaines filières 100 % de réussite au Bac pro. Pour autant, il faut reconnaître que nos jeunes ont du mal, et les filles ont du mal à sortir du territoire. Quelles sont les réponses que nous pouvons apporter ? Je peux témoigner de choses simples qui fonctionnent avec les équipes depuis quatre ans. Depuis plusieurs années, on a de la chance d'être soutenus au niveau national par des politiques qui revalorisent la voie professionnelle. Auparavant, la voie professionnelle était la voie de relégation, on accueillait des élèves en échec scolaire, des élèves qui n'avaient ramassé que des sales notes au collège. Ils arrivaient au lycée pro en pensant qu'ils ne valaient rien. C'est malheureusement encore très vrai, car la machine à broyer de l'échec scolaire au collège et en primaire, existe toujours. Pour autant, nous sommes là en lycée professionnel, pour montrer aux élèves qu'il n'y a pas une, mais plusieurs intelligences, et que l'école l'aide à trouver sa bonne voie de réussite. La voie professionnelle le permet. En quelques années, on a assisté à une belle valorisation de la voie professionnelle. De façon équitable, quand un jeune arrive en seconde générale, technologique ou professionnelle, en trois ans il a la possibilité de valider un bac. En quatre ans à Sévigné, on est passé de 16,9 % d'élèves qui poursuivaient ses études après le bac à plus de 52 % en juillet 2020. Pour en revenir aux filles, nous avons été soutenus par l'académie et peut-être que le message à faire passer au niveau national, c'est de continuer à promouvoir le développement des formations post bac qui sont peut-être celles qui permettent le plus de faire réussir les bacs pros, je pense notamment aux BTS. Le développement des BTS dans les territoires ruraux permet de conforter la réussite scolaire des jeunes qui se révèlent, dans la voie professionnelle. Nous avons eu la chance au Lycée Sévigné, à cette rentrée du mois, de septembre, d'ouvrir un BTS SC3S Services et prestations des secteurs sanitaires et sociales, qui offre aujourd'hui 15 places, et on espère 30 bientôt, pour répondre à la demande. C'est un BTS qui est très largement plébiscité par les femmes : sur 15 élèves, nous avons 14 jeunes filles et un garçon, qui sont pour plus de 50 % issus de la voie professionnelle et qui sont en pleine réussite. Ces opportunités offrent la possibilité à nos jeunes filles, dans les territoires ruraux de poursuivre leurs études dans d'excellentes conditions. Sévigné est un lycée qui aujourd'hui est très attractif avec des filières qui font 100 % de taux de réussite, avec des listes d'attente et des élèves affectés en vœu 1, c'est-à-dire dans un parcours de réussite.

Je me retrouve beaucoup dans le témoignage de Laëtitia ALLEMAND : je n'ai pas souffert en tant que femme dans la carrière qui a été la mienne, peut-être aussi par naïveté : je ne connais pas tous ces chiffres, cela m'a protégée et cela m'a donné l'audace d'avancer coûte que coûte. Il faut faire savoir tout ce qui est fait, positiver et donner à voir, mettre en avant les parcours d'excellence des femmes. Par exemple, il y a une jeune fille cuisinière qui vient d'être sélectionnée au concours, à la finale nationale des Meilleurs apprentis de France : c'est une première pour notre lycée et pour l'académie. Il s'agit de Mya GANDEMER, qui va représenter le département et la femme à la prestigieuse École Ferrandi à Paris. C'est une jeune fille qui avait un parcours au collège très cabossé et en échec scolaire massif au collège de Saint Bonnet dans le Champsaur. Elle n'a pas pu intégrer un bac pro directement. Elle est passée par un CAP pour aujourd'hui être parmi nos meilleures élèves.

Autre sujet : il y a 45 % de femmes qui dirigent des établissements scolaires dans les Hautes-Alpes, public et privé confondus, collèges, lycées et lycées professionnels, pour 55 % d'hommes. C'est une moyenne légèrement inférieure aux moyennes nationales. Le ministère continue chaque année d'encourager les femmes à postuler aux postes de cheffe d'établissement et notamment sur les établissements les plus gros, car ils constatent qu'il n'est pas rare qu'il y ait des autocensures de femmes qui n'osent pas encore aujourd'hui postuler sur ces postes. Cela rejoint le témoignage de Madame FERROTIN, quand elle disait que l'on ne voulait pas s'engager dans des postes à responsabilité et de Madame ASTIER-CONVERSET, adjointe à Briançon, qui se sentait plus légitime une fois après avoir passé une maîtrise de Droit. C'est quelque chose que l'on retrouve encore, y compris dans l'Éducation nationale. Et pour finir sur un joli symbole, je suis maman d'une jeune fille qui a aujourd'hui 17 ans. Ma fille est née le 8 mars et en symbole, c'était bien de dire qu'elle se prénomme Liberté.

Jean-Claude EYRAUD – Rapporteur

« Avant de commencer mon petit résumé de ce que j'ai entendu, je vais vous donner un élément qui m'anime tous les jours parce que j'en suis convaincu : c'est une donnée du Bureau international du travail qui date de 2019 : « les entreprises qui ont des politiques de mixité ont 31 % de chances supplémentaires d'avoir leurs résultats commerciaux en hausse que celles qui n'en ont pas ». J'ai envie de voir les choses en positif, un peu comme vous en avez témoigné Mesdames. De vos témoignages, je vais extraire les mots qui me paraissent intéressants. Forcément, on est marqué par notre histoire en zone de montagne et en ruralité. Moi-même, je suis issu d'une famille très agricole, très pauvre, donc je sais ce que c'est que travailler à la ferme. Par contre, je retiens comme mot « parcours », c'est le cas de vous madame (*ndlr : s'adressant à Mme ROGOU*), vous avez été agricultrice puis fonctionnaire et aujourd'hui Maire d'une grande commune rurale – Dévoluy – qui a eu l'intelligence de fusionner des petites collectivités. Parcours aussi, parce que vous êtes passée de responsabilité en responsabilité, et puis Madame (*ndlr : s'adressant à Mme NAVARRO*) dans la boulangerie, j'ai senti chez vous une détermination. Vous êtes engagée, vous êtes militante à votre façon, d'ailleurs toutes les quatre vous êtes des militantes. Je voulais vous le dire, je le ressens, moi qui ai milité toute ma vie, je ressens chez vous cette détermination, ce militantisme. J'ai entendu aussi « partenariat » : je pense que pour réussir il faut travailler avec d'autres partenaires, il faut coopérer, c'est ce que l'on essaye de faire dans l'économie sociale et solidaire. J'ai entendu « pas de fatalité » : l'égalité homme/femme, il y a encore du chemin à parcourir, mais cette égalité on l'obtiendra. On ne

sera peut-être plus là pour le voir malheureusement, mais je pense que l'on est sur le bon chemin. J'ai entendu « richesse » et cela j'en suis complètement convaincu. La mixité pour moi, c'est une sorte d'immense richesse : les entreprises qui ont pris le virage de la mixité sont les entreprises qui réussissent le mieux. J'en suis parfaitement convaincu. Après, j'ai entendu « différenciation », oui il y a une différence entre les hommes et les femmes, vous l'avez remarqué. On n'est pas fait de la même façon, mais la différenciation est-ce une difficulté ? Ou au contraire, comme l'a dit Laetitia ALLEMAND, cette différenciation c'est un atout finalement. C'est une richesse, il faut s'appuyer sur cette différenciation pour progresser, et il faut la reconnaître. Bien sûr, on est des hommes, on est des femmes, on est très différent, et cette différenciation, dans une équipe de travail, dans une équipe d'élus, ou dans un conseil municipal, c'est fondamental. Cette différenciation, c'est le moteur, c'est ce qui nous permet d'y voir clair. Moi-même, je suis président d'une mutuelle et ma directrice est une femme qui est aussi maire d'un petit village dans le 04. Tous les jours, on collabore ensemble et on voit bien qu'on est différent. Mais cette différence, c'est un point d'appui.

Je voudrais dire que je suis heureux d'être là aujourd'hui, parce que je suis dans un monde que j'aime bien, un monde d'engagement, un monde de militantisme. Laetitia ALLEMAND et Élodie HOFFMANN, vous avez la même démarche, vous êtes un peu comme moi, vous êtes naïves, c'est-à-dire que vous vous êtes engagées sans trop savoir. Vous foncez, vous avancez, et ce qui est important pour vous, c'est le résultat de tous les jours à vivre sur votre lieu de travail. Je suis très heureux d'être là, parce que j'ai autour de moi des femmes engagées, des femmes militantes, et c'est comme ça que l'on va commencer à changer notre société. »

TABLE RONDE N° 3
« LA SANTE DES FEMMES EN ZONE RURALE
ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »

Animateur : Serge MORO-SIBILOT, collaborateur du Sénateur
Rapporteur : Brigitte SAEZ-NECTOUX Présidente du Centre d'Information
sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF05)

La première violence que l'on subit, toutes et tous, c'est celle de la grande difficulté d'accès aux soins. La désertification médicale en espace rural est un facteur aggravant majeur de la perte d'attractivité d'un territoire. Un territoire sans services de santé ne prodigue plus à ses habitants des conditions de vie et d'épanouissement acceptables.

Cette difficulté est encore plus prégnante pour la femme.

Un suivi tout particulier doit être mis en place lorsque celle-ci va devenir mère. Le suivi médical des enfants, préoccupation du couple parental qui échoit le plus souvent à la mère de famille, est aussi en question. Le débat se résume à quelques questions simples. Comment mieux organiser ce suivi médical en milieu rural ? Quelle coordination optimale peut-on modéliser pour pérenniser sa mise en place effective ? Comment consolider la coordination entre les différents acteurs de la santé, pharmaciens, infirmiers, dentistes, sages-femmes, médecins libéraux, spécialistes ?

Et puis il y a les violences directes faites aux femmes.

Elles sont multiples : psychologiques, physiques, sexuelles ou économiques, comme la privation de ressources financières ou le maintien dans la dépendance. Ces violences conjugales ne sont pas un ensemble d'actes isolés. Elles sont un fait social identifié dans tous les milieux sociaux et culturels. En 2017, un sondage indique qu'une femme sur deux aurait été victime d'agression sexuelle ou de harcèlement sexuel au cours de sa vie. Une profonde prise de conscience de la part des décideurs publics s'est traduite par une évolution significative du droit.

La loi du 3 août 2018, dite « loi Schiappa », renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Et pour s'adapter à notre époque virtuelle, elle élargit la définition du harcèlement en ligne afin de pouvoir réprimer les cas où une personne est victime d'une attaque coordonnée de plusieurs internautes. Au niveau local, le *Grenelle de lutte contre les violences conjugales*, lancé le 3 septembre 2019, a été décliné dans tous les territoires. Il s'agit principalement de suivre la mise en place de dispositifs adaptés, tout en assurant une veille régulière sur le sujet.

Cet ensemble de dispositifs est efficace, mais peu coordonné.

Ces dispositifs contribuent à la lutte contre les violences conjugales, d'abord pour réagir vite, pour agir dans l'urgence, ensuite pour assurer un accompagnement à plus long terme. Face à l'urgence d'une situation, les possibilités de signalement ont été étendues : numéro de téléphone (3919), messagerie instantanée, dépôt de plainte en ligne.

Les modalités de suivi et d'accompagnement reposent essentiellement sur les acteurs sociaux de terrain, tels que les conseils départementaux, les hôpitaux, et les réseaux associatifs comme le CDIFF, qui jouent un rôle incontournable en la matière. On peut évoquer les « bons taxis », l'hébergement d'urgence, la prise en charge des enfants, etc.

En ce qui concerne les auteurs de violences, les mesures répressives ont été diversifiées.

On pense au bracelet anti-rapprochement, et à l'ordonnance de protection. Par ailleurs, les campagnes de sensibilisation se sont multipliées dans tous les milieux (scolaire, professionnel, etc.). C'est pourtant le manque de coordination entre ces acteurs, qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, qui limite la portée de l'ensemble des dispositifs. La prise en charge des victimes ou le suivi d'une situation, se retrouvent souvent dispersés à cause d'une méconnaissance mutuelle des pratiques entre les différents services, voire l'absence d'échanges. Par exemple, la gendarmerie sait intervenir pour protéger une victime de violences conjugales, mais le fléchage vers les dispositifs d'accompagnement n'est pas dans ses missions. Autre exemple, le personnel soignant ou le corps médical, qui sont souvent des primo-intervenants, ne maîtrisent pas forcément le droit : le système de plainte à l'hôpital a alors une efficacité relative. Ainsi, une meilleure coordination entre les services est nécessaire pour agir efficacement et accroître la détection des signaux faibles.

Un impératif de coordination.

Il peut se traduire par la mise en réseau des acteurs concernés : signature de conventions ou de protocoles, échanges de pratiques. Cela peut également passer par l'instauration d'outils de coordination (espaces collaboratifs, nomination de référents) et d'outils de suivi (numéro local unique, établissement de fiches réflexes). La formation des primo-intervenants, l'information des acteurs concernés et la sensibilisation des citoyens sont des pistes d'actions possibles. La création d'événements locaux, le lancement de campagnes ou la formation en sont des illustrations.

Des préconisations qui doivent prendre en compte les circonstances locales.

Les territoires ruraux souffrent souvent de leur enclavement. Les problématiques des transports, de l'hébergement d'urgence et des réseaux de communication sont particulièrement prégnantes : 50 % des féminicides ont lieu dans des communes rurales. Le milieu rural souffre d'une faible coordination entre les acteurs locaux. Aller déposer plainte reste une démarche que peu de femmes arrivent à mener jusqu'au bout, surtout en milieu rural où le taux de plainte reste, en moyenne, de 19 % inférieur à l'échelle nationale selon le ministère de l'intérieur. Tous les témoignages mettent en exergue des difficultés liées à la mobilité et l'isolement, la problématique de la recherche d'anonymat, la très faible connaissance par les femmes des associations et des recours possibles, ou encore l'absence totale de structures d'hébergement d'urgence, comme de solutions pérennes de relogement.

Le développement de l'information en direction des femmes est une priorité.

Comme la mise en place d'un réseau solide organisé à l'échelon communal qui peut être la solution. Il ne faut pas qu'il y ait une seule commune rurale sans solution, il faut au moins une personne relais, un élu, un infirmier, une sage-femme, un pharmacien... auprès duquel la femme victime de violence se sentira en confiance. L'urgence, c'est la sortie du foyer où

la femme risque d'être frappée, violée voire tuée, mais il faut aussi travailler à la mobilisation de lieux d'hébergements pour un logement temporaire, au-delà de quelques nuits. C'est un point sur lequel on peut là-aussi pointer le rôle clé des collectivités locales.

Le témoignage de Pimprenelle BUTZBACH : Chirurgienne - Gynécologue -Obstétricienne :

« Par-delà ma profession, je suis mère de trois enfants, conseillère communautaire de Gap-Tallard-Durance et conseillère municipale de Gap. Je suis aussi Impliquée dans l'association « Toutes pour une » qui vient en aide aux femmes précaires. Contrairement aux idées reçues, je témoigne de l'engagement et de la qualité des soins prodigués au CHICAS. Concernant la santé des femmes, la consultation gynécologique n'est pas un réflexe pour toutes. L'éloignement est double : il peut être géographique, il peut aussi être social. C'est tout à la fois la distance qui sépare le domicile familial du cabinet du spécialiste, que l'absence de réseau et de contact facilitant la prise de conscience du besoin de la consultation. Trop souvent, les femmes arrivent tard, parfois hélas trop tard, et ceci est plus le fait de l'isolement social que de l'isolement géographique. Le soin s'inscrit dans un contexte global, dans un environnement de vie. Un exemple concret : la consultation régulière de gynécologie que je mène à Embrun au sein de la dynamique du Groupement Hospitalier de territoire. Une coordination parfaite s'est construite entre la sage-femme de la structure d'Embrun, Frédérique MOUGENEL, et moi-même. En amont de la consultation gynécologique, la sage-femme réalise le recueil de l'essentiel des données sur la patiente, et ensuite nous procédons à une consultation double. Notre binôme médical constitue un accompagnement sur mesure efficace. Ce principe de consultation avancée est une bonne réponse à ce que l'on dénomme la désertification médicale. Les médecins généralistes et les sages-femmes doivent être le premier échelon de contact, celui qui permet aux spécialistes d'intervenir à bon escient en optimisant la pertinence et l'efficacité de leur temps de présence. Ce travail en réseau doit être valorisé et étendu, avec une vision élargie de la santé publique : soigner, c'est une attitude où il faut donner plus de place aux infirmiers, aux sages-femmes. Le travail de la sage-femme en particulier doit être valorisé, tout comme celui des aides à domicile qui font un formidable travail de présence sur le terrain. Les aides à domicile constituent le premier maillon de la prise de conscience d'un besoin de soin. Je terminerai ce témoignage avec deux regrets. Le premier, c'est le peu d'informations sur ces relais de proximité et ce maillage des soins trop mal connus. Le second regret : l'organisation hôpital public et médecine libérale qui n'est pas assez structurée et volontariste. »

Véronique GOULET : Présidente de l'Ordre des sages-femmes 05 :

« Je suis diplômée depuis 1994. J'ai travaillé dans 11 cliniques publiques et privées dans de nombreux « territoires » de France. Depuis 2011, je suis sage-femme libérale à l'Argentière-La-Bessée. Je préside aujourd'hui le Conseil de l'Ordre des Sages-femmes des Hautes-Alpes. J'ai entendu parler d'accouchement à la maison par mes grands-parents... Le métier de sage-femme est extraordinaire, dans un monde médical qui est très patriarcal ! Une sage-femme, cela fait des gardes de jour, de nuit, de week-end... Je souligne que j'ai un mari extraordinaire qui a su gérer l'absence de la maman auprès de nos trois enfants. Si je suis engagée auprès du Conseil de l'Ordre, c'est parce qu'il faut créer du lien entre la vingtaine de sages-femmes libérales des Hautes-Alpes, mais aussi entre les 42 autres sages-femmes qui interviennent dans les deux maternités (Gap et Briançon) et le centre périnatal

d'Embrun. Ce nombre de sages-femmes a triplé depuis 10 ans dans les Hautes-Alpes. J'insiste sur le rôle des sages-femmes, qui ont la capacité à accompagner la femme à tous les âges de la vie, et pas seulement lors de la phase de grossesse et d'accouchement. Un rôle trop souvent méconnu et qui doit être accompagné dans la communication pour être mieux reconnu. De fait, très souvent, les sages-femmes libérales en milieu rural jouent un rôle d'écoute et d'attention auprès des femmes en souffrance. Et parmi les dispositifs à mettre en œuvre, je souhaiterais que les sages-femmes prennent leur place dans le cadre du dépistage et de la prévention de la violence. En effet, les sages-femmes sont souvent amenées à recevoir en consultation des patientes vulnérables. Et il n'existe pas de dispositif permettant aux femmes majeures de consulter une sage-femme libérale dans le secret, comme c'est le cas pour les femmes mineures. Pour cela, il apparaîtrait pertinent de mettre en place une dispense d'avance de frais pour les femmes, avec une exonération dans le cas de femmes victimes de violences. Ce rôle plus large de la sage-femme, dite « référente » ne s'oppose pas aux missions des médecins, mais les complète, surtout en espace rural. »

Brigitte SAEZ-NECTOUX : Présidente du CIDFF05 :

« Être présidente du CIDFF05, c'est une lourde tâche ! Car même s'il fait toujours beau ici, c'est un endroit où, comme partout dans le monde, les victimes principales des violences conjugales sont des femmes. Je ne suis pas arrivée à cette responsabilité par hasard, car depuis toujours la cause des femmes a été un sujet qui m'a portée. J'ai toujours pensé primordial de soutenir les femmes, de faire valoir le droit des femmes. Si nos grands-mères ont fait de longs chemins de lutte pour obtenir ces droits, la violence conjugale est un fléau endémique qui dure depuis trop longtemps. Au CIDFF05, nous avons un accueil de jour, ouvert en permanence, où les femmes peuvent venir seules ou avec leurs enfants. Parfois quand on sonne chez nous à la porte, c'est une femme en pleurs avec un petit enfant au bras. Là, il faut savoir écouter et bien orienter. Plus de la moitié des féminicides ont lieu en milieu rural. Autre particularité du milieu rural, 12 % seulement des femmes victimes de violences portent plainte, contre 30 % en ville. Les femmes subissant des violences en milieu rural ont des conditions plus difficiles d'accès aux droits. D'abord la ruralité impose la peur de parler par la proximité d'autrui : « tout le monde se connaît ! ». Le dépôt de plainte par la femme victime de violences est un acte difficile. Ensuite, le maillage associatif est faible en milieu rural, et enfin la mobilité des femmes est réduite. Je peux aussi évoquer la fracture numérique, avec assez souvent l'absence d'accès au net (équipements, réseaux, abonnements). Certaines études démontrent que les violences en milieu rural se prolongent 25 % plus longtemps qu'en zone urbaine. La violence faite aux femmes en milieu rural est accentuée par de multiples facteurs : l'isolement, des brigades de gendarmerie éloignées, la méconnaissance des droits, l'ignorance du numéro d'appel d'urgence (3919), le faible nombre des lieux ressources pour accompagner la sortie urgente de situations de violence. Par ailleurs, l'absence de visibilité et d'accessibilité des réseaux associatifs est une constante des milieux ruraux. Une autre violence spécifique au milieu rural, c'est la non reconnaissance statutaire de la femme au sein de l'exploitation agricole, alors qu'elle en est un maillon indispensable. Le CIDFF05 est l'acteur dédié à l'accompagnement des femmes victimes de violence. Basé à Gap, le CIDFF05 rayonne sur tout le département avec des permanences d'accueil à Briançon, Embrun, Laragne, St Bonnet et Veynes. En ce qui concerne la violence, je mets beaucoup d'espoir dans le déploiement du bracelet électronique pour faire appliquer les mesures d'éloignement. Mis en place en janvier 2021, on comptabilise déjà une dizaine de femmes qui sont protégées par ce dispositif en seulement quelques

semaines. C'est une vraie avancée. Je voulais aussi souligner que la lutte contre la violence faite aux femmes passe d'abord par l'éducation, et ce dès l'école maternelle, là où se forment les stéréotypes ! L'éducation est primordiale pour le respect entre les filles et les garçons. »

Amandine CHASTAN : Directrice-adjointe de la Maison Médicale de la Durance :

« Je vais témoigner sur les salariées, sur les femmes actives. Au niveau de l'entreprise, avec 150 salariés, nous avons 83 % de femmes ! Je suis confrontée au problème du recrutement, et en ce moment par exemple, j'ai quatre postes à pourvoir. Nos recherches se tournent vers le bassin de vie de Tallard. Mais le plus souvent, nos candidates sont des mamans isolées qui vivent dans des petits villages alentour, et qui n'ont pas de voiture, ou pas assez de moyens pour faire le plein d'essence trop souvent ! Les horaires de travail sont difficiles pour ces mamans, car elles n'ont pas de soutien familial. Ces postes s'adressent tout particulièrement à des femmes : le profil type des personnes rencontrées pour le recrutement est le suivant : des femmes « isolées », éloignées géographiquement de leur famille ou en rupture de liens, et la plupart du temps en situation de mère célibataire. Le contexte de vie de ces femmes s'inscrit dans un arrimage familial précaire, avec un manque de connexion entre parents, enfants adultes, et troisième génération, dans une société de plus en plus individualiste. Les membres d'une même famille se connaissent mal, fonctionnent de manière de plus en plus autonome. De nombreuses femmes sont en situation d'échec, jusqu'à des décrochages. Un décrochage psychologique, moral, d'où résulte un éloignement de la vie en société. Quand il s'agit de postuler à un emploi, les obstacles pour ces femmes sont nombreux. C'est en priorité le transport, puis la garde des enfants. Et ensuite, il y a le manque d'accès à l'information, avec dans notre société d'hypermédiatisation, de nombreuses femmes démunies face à l'outil informatique qui nécessite équipement, formation et abonnement. Nous avons aussi dénombré parmi nos employées, des victimes de violence conjugale. Et nous sommes démunis face à cela. Au quotidien, j'ai constaté le stress psychologique intense de ces femmes, avec une absence d'interlocuteurs identifiés. Quand elles vont mal, elles ne savent pas vers qui se tourner en toute confidentialité. Deux niveaux d'interventions complémentaires sont indispensables : d'abord une assistance sociale pour l'accompagnement vers les dispositifs d'aides, mais aussi une psychologue, pour soutenir ces femmes en détresse psychologique le plus souvent avérée. En espace rural, ce duo « assistante sociale – psychologue » devrait pouvoir intervenir à la demande, raccordé à un réseau d'alerte à structurer à l'échelon communal, avec une astreinte 24h/24 de personnes ressources. Et c'est aussi à l'échelon local, qu'il faut recenser et rendre disponibles des solutions d'urgence d'hébergements temporaires. »

Sylvie TURIN Médecin : Ancienne Directrice de la Maison Médicale de la Durance :

« Je compléterais le témoignage précédent en évoquant le fait que beaucoup de personnes âgées qui se sont dévouées corps et âmes à leur mari, qui l'ont accompagné jusqu'à son décès en le gardant à domicile jusqu'au dernier instant, se retrouvent seules. Cette solitude des femmes à domicile, il faut l'accompagner. Nous mettons en place des visites d'aides à domicile, qui assurent des moments de présence. C'est une autre forme de violence que cette solitude des femmes âgées en milieu rural. Elles sont dépassées, elles ne cuisinent plus, elles ne prennent plus soin d'elles. Alors il nous faut être là ! »

Marc ZECCONI, Médecin, Vice-président du CODES 05 :

« En préambule, une donnée factuelle sur la santé et les femmes : 60 % des étudiants en médecine sont des femmes... En ce qui concerne le maillage du territoire pour la santé des femmes, il s'agit bien d'aller au plus près du terrain, de permettre à chaque femme d'être accompagnée pour sa santé au plus proche de chez elle. C'est la mise en œuvre d'une vraie coordination au plus proche du terrain qui permet d'être présent là où il le faut. L'exemple des maisons de santé est une bonne référence ! La place de l'éducation à la santé est aussi très importante. L'isolement, la précarité, l'inégalité dans la vie politique, sociale, professionnelle, tout est amplifié en espace rural ! Selon l'OMS, une femme sur trois témoigne avoir été agressée sexuellement dans la sphère intime en milieu rural. Il faut mutualiser nos efforts, inciter les patriciens à se regrouper : le CODES participe à ce mouvement de regroupement. Il faut faire campagne pour que la violence faite aux femmes soit un problème de santé publique. Il est essentiel d'aller au-devant des femmes en espace rural, et ce en constituant des équipes mobiles, pluridisciplinaires, et qui offrent des services complets. En appui, il faut former les divers intervenants de la santé en milieu rural pour qu'ils puissent répondre aux victimes de violence de manière appropriée. Il faut ainsi encourager les contrats locaux au plus près du territoire. Je souhaite insister sur l'importance du métier de sage-femme : elles développent de nouvelles compétences, et elles sont en mesure d'assurer le suivi médical préventif des femmes ! Il faut le faire savoir largement ! Il faut aussi prendre en compte le rôle des pharmaciens et des infirmières et proposer un parcours médical coordonné en milieu rural, en particulier pour prévenir les problèmes de santé majeurs. La télémédecine est un axe de développement d'avenir, pour disposer d'espaces d'accueil et de dialogue pour la femme et les familles en milieu rural. En conclusion, bien agir pour la femme, c'est mettre en place une démarche participative ayant pour finalité de construire un réseau d'accueil et d'écoute mutualisant tous les savoir-faire des intervenants locaux de la santé, épaulés à distance par des référents spécialistes. »

Brigitte SAEZ-NECTOUX, Présidente du CIDFF05 :

« Les maîtres-mots de cette table ronde : la volonté forte d'un travail en réseau et d'une meilleure collaboration entre les acteurs, un meilleur accès à la formation. Il y a aussi la place prépondérante des sages-femmes, à l'écoute, en premier accueil, qui peuvent faire un travail préventif important. En ce qui concerne les violences faites aux femmes, c'est aussi un travail très précoce d'éducation entre filles et garçons. Un travail de solidarité, de réseau pour rompre le silence dans nos territoires ! Le besoin d'équipes mobiles et pluridisciplinaires est une évidence qui ressort de toutes les réflexions ! Je terminerai en disant que les droits des femmes ne sont jamais acquis ! Il suffit d'une crise pour qu'ils soient remis en question ! Mesdames, soyons vigilantes, et Messieurs, aidez-nous ! ».

LES PRISES DE PAROLES DU PUBLIC

Annick REYNAUD FREY, Maire de Méreuil : « J'ai deux choses à dire : ce n'est pas facile de trouver des femmes pour composer un Conseil Municipal. J'ai contacté de nombreuses femmes qui ne voulaient pas. C'est difficile de trouver des volontaires pour gérer la commune. À noter que je privilégie la formule Madame « La » Maire. Il faut insister sur ce vocable au féminin ».

Isabelle DAVID, Conseillère Municipale à Gap : « Merci de cette journée. Vraiment de grandes qualités dans tous les domaines, c'était passionnant, malgré la longueur, ce n'était pas un exercice facile. Si les femmes ne s'engagent pas, c'est bien souvent parce qu'elles ne se sentent pas compétentes. Un problème que les hommes ne relèvent pas ! Il y a un travail à faire pour permettre aux femmes de se projeter. C'est un problème de mentalité. Il faut promouvoir des modèles féminins. »

Hélène LESTARQUIT, Sous-Préfète de Briançon : « La féminisation des métiers public est assez récente. Il y a quelques années, la sous-préfète, c'était la femme du sous-préfet. Les choses évoluent ! La ruralité est d'actualité en 2021. Une convention va être signée pour valoriser les problématiques de la ruralité au sein des politiques publiques. Il a été demandé de désigner un référent de l'État par département, et j'ai l'honneur d'avoir cette charge. Nous allons déployer un agenda rural pour programmer un certain nombre d'actions pour développer l'attractivité de nos territoires dans tous les domaines, dont la santé, l'emploi, le service au public. Un travail en réseau qui doit valoriser les ressources des Hautes-Alpes qui sont grandes. Les marges de progrès sont grandes pour que les femmes trouvent un nouveau statut. »

Anne CHOUVET, Maire d'Eyglis : « Je suis horticultrice. J'ai été surprise de la violence déployée autour de moi quand j'ai voulu m'investir dans l'agriculture. J'ai eu beaucoup de freins. Le statut de la femme était plutôt celui de conjointe de l'agriculteur ! Je voulais témoigner de cette violence qui a décuplé ma détermination. Une violence que j'ai retrouvée en 2014 quand je me suis retrouvée maire. Il m'a été difficile de m'imposer, en particulier au sein de la communauté de communes. Les coups ont été violents et assez fréquents. Mais j'ai été réélue et je suis désormais vice-présidente de la communauté de communes. »

Pimprenelle BUTZBACH : Chirurgienne - Gynécologue - Obstétricienne : « Je voulais mettre en lumière la problématique des femmes en exil. Des associations sont proches de ces femmes, et cela permet d'apporter des solutions à toutes les femmes. Je milite dans une association « Toutes pour une », qui soutient les femmes en proie à une violence extrême, avec l'aide d'un réseau de praticiens. »

Marie-José ALLEMAND, Conseillère Municipale et agricultrice, chef de parti : « Dans notre département, quand on est responsable d'un parti politique avec tous ces messieurs, la violence est extrême. J'ai une philosophie de pensée qui me soutient. Je voulais aussi parler du statut d'agricultrice. La violence ne vient pas que des conjoints. Si je n'avais pas eu mon conjoint, il y a longtemps que j'aurais changé de métier. Pour moi, la violence vient aussi de la belle-famille, notamment des beaux parents qui considèrent que l'on vient là pour l'appât du gain et leur prendre leur fils. Des violences en paroles et en gestes. Et c'est très difficile. Quand il y a des enfants, on est coincé, on ne peut pas partir. Si mon mari ne s'était pas interposé, cela aurait pu mal finir ! »

Monique FARNAUD, première adjointe à Baratier : « Je voulais témoigner de la parfaite parité à Baratier, avec notre maire Christine MAXIMIN. Éluë depuis 2001, je n'avais jamais eu de délégation jusqu'au dernier scrutin. Depuis le dernier mandat, les choses ont beaucoup changé. La considération pour les femmes est meilleure et nous sommes totalement respectées par les hommes dans une très bonne ambiance. Les choses évoluent dans le bon sens, les jeunes me semblent plus respectueux envers les femmes que leurs aînés. »

Anouck SARTON, adjointe à Châteauroux-les-Alpes, chef d'entreprise : « Je prends la parole pour témoigner ! J'ai été victime de violence. Je suis issue du département du Jura. Il n'y avait pas d'information. J'insiste sur l'importance des réseaux associatifs pour aider les femmes victimes de violence. Le sujet est très tabou, et dans les petits villages c'est encore plus difficile de parler ! Je m'en suis sortie car j'en avais les capacités. Aujourd'hui, je suis une femme épanouie ! »

DISCOURS DE CLOTURE PAR JEAN-MICHEL ARNAUD : *Sénateur des Hautes-Alpes, membre de la Délégation aux Droits des Femmes et rapporteur sur la situation des femmes dans les territoires ruraux, Président de l'AMF 05, Conseiller Communautaire de Gap-Tallard Durance, Conseiller Municipal de Tallard.*

Je vais conclure en remerciant chacune et chacun de sa participation. Ce travail est un cheminement, un parcours.

Je vous propose en premier lieu de vous adresser par mail à toutes et tous le compte-rendu de nos travaux. Le principal réseau, c'est un fil, celui qui est en train de se constituer aujourd'hui, un réseau de parole. Vous avez rencontré des interlocutrices, des interlocuteurs, qui peuvent vous accompagner sur votre chemin de vie, être un point d'appui pour vous, pour celles et ceux qui sont dans votre environnement sur des questions qui pourraient se poser.

Ce que je retiens d'abord, c'est la notion d'exemplarité : ce point est revenu systématiquement dans toutes les auditions auxquelles j'ai participé au niveau national au Sénat. Le fait d'avoir des phares offre une vision un peu lointaine et de trouver son chemin. J'ai pu constater, notamment chez des jeunes filles qu'il est très difficile d'aller le plus loin possible dans son émancipation ou sa vie équilibrée, si elles ne suivent pas un exemple. Quand un enseignant ou quelqu'un qui a autorité tient un discours, c'est compliqué de se projeter dans le réel sans l'exemple concret. Il y a probablement des réseaux associatifs à implanter dans les Hautes-Alpes sur l'accompagnement de jeunes filles ou de jeunes garçons sur des chemins positifs de référence. Quand on est dans un milieu ou dans un secteur où on n'a que de mauvaises expériences qui sont restituées, avec une vie de souffrance et de douleur au quotidien, il est très difficile de se dire qu'on peut s'en sortir, de pouvoir sortir de son milieu.

Très concrètement, nous nous reverrons dans les mois qui viennent, à l'occasion d'une restitution du rapport « Femmes et ruralité » que huit co-rapporteurs, un par groupe politique au Sénat, pour ce qui me concerne le groupe centriste, auront à produire d'ici la fin de l'année. Je solliciterai la Sénatrice Annick BILLON, notre présidente de délégation, pour une rencontre avec vous, pour cheminer, pour reprendre le terme de chemin que je viens d'employer, et essayer de voir comment les quelques graines plantées aujourd'hui dans nos discussions, pourront ensemencer d'autres expériences dans d'autres départements, afin d'être utile et de prolonger ce travail commun.

Parlons de la dimension législative, dont on a très peu parlé... Quelles sont les recommandations que je pourrais porter en votre nom au niveau législatif pour améliorer le cadre d'intervention de tous les travaux de toutes les actrices et tous les acteurs que nous sommes dans notre territoire. On n'a pas abordé ce champ-là, parce qu'on était dans le témoignage, on était dans l'appropriation des enjeux dans cette séance un peu collective. Je suis preneur, pour celles et ceux qui le souhaiteraient, d'une contribution écrite qui peut être adressée via l'adresse mail du sénat ou en direction de Lucie Cézanne en particulier qui travaille dans l'équipe de collaborateurs qui m'entourent dans mon travail législatif, pour voir comment on peut avancer. Il y a aussi un grand débat, avec un dialogue parlementaire en cours, sur la notion de consentement à 13 ou 15 ans... Là les choses ont bien avancé, mais

sur d'autres sujets, on doit pouvoir progresser. Vous avez évoqué, Mesdames en particulier, j'y ai été très sensible, le fait que nous ayons un réseau très dense de pharmacies, où il serait peut-être possible d'avoir une petite pièce dédiée pour accueillir des femmes qui auraient des choses à dire, et qui serait un peu un espace relais en direction du réseau associatif, des professionnels, de la gendarmerie, de la police, du procureur, pour les accompagner.

La santé peut être mobile, sous la forme d'un bus comme on l'a évoqué. Je m'adresse là aux autorités compétentes en la matière ici présentes, pour voir ce qui concrètement peut être mis en place. On a la matière, il faut faire vivre cette matière, mettre un peu de levure pour qu'on ait un bon pain qui se lève, qu'on puisse partager quelque chose de positif. L'important, de c'est protéger les plus vulnérables, et une société déséquilibrée par la violence n'est pas une société dans laquelle on se sent bien.

Je remercie vraiment d'abord l'équipe de collaborateurs qui a œuvré pour l'organisation de cette journée. Je remercie celles et ceux qui ont témoigné aujourd'hui, parce que ce n'est pas forcément simple de parler comme ça à visage découvert et à cœur ouvert surtout, tant vous étiez nombreuses. Quand on a lancé cette expérience, entre la crise sanitaire et le confinement, ce sujet complexe, nourri d'interventions très intimes pour certaines, on s'est demandé comment cela allait réagir... Je m'aperçois que vous étiez là et cela nous conforte avec Christine MAXIMIM dans le travail que nous souhaitons faire avec vous sur d'autres sujets aussi, et dans un esprit d'ouverture des débats et de la société des Hautes-Alpes sur des thèmes qui doivent être ouverts pour esquisser des solutions. On commence par celui-là, il y en aura d'autres. Pour celles et ceux qui veulent nous suggérer des thèmes sur lesquels on peut avancer, pas seulement pour parler, mais pour agir derrière, pour avancer collectivement dans les Hautes-Alpes, on est preneur.

Le message que je tire de mes premiers mois de présence au Sénat, c'est que quand on est dans le département, en action, on a l'impression d'être au centre du monde. Quand on sort, que l'on voit la complexité de ce monde, on comprend qu'il faut s'ouvrir dans les Hautes-Alpes et nous décroiser le plus largement possible. Cela devrait être naturel de s'ouvrir, mais ce n'est pas si simple que ça. Il y a encore des poches de résistance dans certains territoires pour cette ouverture. Lorsque l'on est certain de ses fondamentaux, on peut convaincre et trouver des alliances pour construire une dynamique positive avec d'autres territoires. Le travail que porte actuellement par Joël GIRAUD, au secrétariat d'État à la ruralité, en est un bon exemple. Nous l'auditionnerons dans le cadre de la délégation aux droits des femmes au mois de mai, sur les sujets que vous avez abordés aujourd'hui. L'idée c'est de reboucler avec lui pour que l'agenda rural porté par l'État intègre aussi les problèmes de mobilité, la question des sages-femmes comme praticiennes référentes...

A très bientôt !

Merci aux personnes présentes :

Christiane ACANFORA, Marie-José ALLEMAND, Laetitia ALLEMAND, Fabienne AMAR, Jean-Michel ARNAUD, Annie ASTIER-CONVERSE, Gina BERTRAND, Ouria BLANCHET, Pimprenelle BUTZBACH, Claire CANTON RAPUC, Audrey CEARD, Lucie CEZANNE, Amandine CHASTAN, Carole CHAUVET, Anne CHOUVET, Claudine CHRETIEN, Isabelle DAVID, Zoïa DEPEILLE, Chantal EYMÉOUD, Jean-Claude EYRAUD, Monique FARNAUD, Bénédicte FEROTIN, Solène FOREST, Chantal GONSOLIN, Véronique GOULET, Elodie HOFFMANN, Charlotte KUENTZ, Hélène LESTARQUIT, Jehanne MARROU, Christine MAXIMIN, Serge MORO-SIBILOT, Ginette MOSTACHI, Jean-Yves MUDRY, Muriel MULLER, Laurence NAVARRO, Monique PARA, Olivier PELLOQUIN, Françoise PINET, Christine PORTEVIN, Corinne REMONNAY, Annick REYNAUD-FREY, Marie-Paule ROGOU, Noëlle ROUX, Brigitte SAEZ-NECTOUX, Anouck SARTON, Sylvie TURIN, Béatrice ZAPATERIA, Marc ZECCONI.

CONTRIBUTION DE BRUNO BELIN

JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES (LES TROIS-MOUTIERS) (08/03/2021)



Compte-rendu

Avec la Participation :

Maryse Jevtic, Adjointe au maire d'Angliers
Marie-Claire Thibault - Adjointe au maire de Basses
Monique Vivion - Maire de Basses
Dominique Savy-Tarrondeau, Adjointe au maire de Berthegon
Marylène Fleuriau - Adjointe au maire de Beuxes
Patricia Champigny - Maire de Bournand
Marie Boux - Adjointe au maire de Coussay
Brigitte De Santiago - Adjointe au maire de Craon
Fabienne Ferrand - Adjointe au maire de Craon
Evelyne Valencon - Maire de Craon
Jacqueline Thibaudault - Adjointe au maire de la Roche-Rigault
Evelyne Gourdeau - Adjointe au maire des Trois-Moutiers
Nathalie Legeard - Adjointe au maire de Loudun
Bernadette Vaucelle - Adjointe au maire de Loudun
Jocelyne Jeudy - Adjointe au maire de Martaizé
Brigitte Gaucher - Adjointe au maire de Mazeuil
Isabelle François - Maire de Messemé
Maryvonne Maillard - Adjointe au maire de Messemé
Michèle Laverret - Adjointe au maire de Monts-sur-Guesnes
Marie-Ange Cruzeiro - Adjointe au maire de Nueil-sous-Faye
Cyrille Rancher - Adjointe au maire de Nueil-sous-Faye
Marie-Christine Gloux - Adjointe au maire de Pouancay
Kathie Mondon - Adjointe au maire de Saint-Laon
Agnès Baillargeau - Adjointe au maire de Saint-Léger-de-Montbrillais
Sylvie Barillot - Maire de Saix
Lysiane Berton - Maire de Sammarcolles
Valérie Benn-Pott - Adjointe au maire de Verrue
Angélique Chabannas - Adjointe au maire de Verrue

BELLAMY Marie-Jeanne - Maire des Trois-Moutiers, Conseillère départementale
DESROSES Marie-Renée - Maire de Civaux, Sénatrice suppléante
BELIN Bruno - Sénateur, Conseiller départemental

Réunion organisée à la salle des fêtes des Trois-Moutiers

Bruno BELIN, Sénateur de la Vienne, a souhaité réunir les femmes Maires et Adjointes du canton de Loudun, lors de la journée Internationale des Droits des Femmes. L'occasion pour chacune d'entre elles d'évoquer leur parcours, leur vision sur l'évolution de la femme dans la société et surtout les pistes de réflexions pour améliorer le quotidien des femmes en milieu rural.

Entouré d'une trentaine d'élues du Loudunais, Bruno BELIN a présenté les travaux de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat avant de laisser la parole à ces femmes, actrices de tous les jours de leur commune.

Le premier constat était que les conseils municipaux en milieu rural, dans les communes de moins de 1 000 habitants, ne sont pas assez représentatifs car la parité n'y est pas obligatoire et qu'il y est donc difficile de proposer à des femmes de partir à l'aventure municipale. Les femmes sont généralement intéressées mais ne se sentent pas légitimes pour des responsabilités et s'imposent des barrières.

« Sur 15 élus, nous sommes 5 femmes » confirme Nathalie Bassereau. La maire d'Angliers se souvient que lorsqu'elle a constitué sa liste, elle a eu beaucoup de mal à trouver des femmes prêtes à s'engager. « Les femmes à qui j'ai demandé étaient souvent intéressées, mais me disaient qu'il fallait d'abord qu'elles en parlent à leur mari... ». Si le principe de la concertation au sein du couple autour d'un engagement politique paraît louable, les hommes ne font, eux, pas ce genre de remarque. Une attitude qui montre bien que l'inégalité des droits entre hommes et femmes reste ancrée dans la société, y compris dans les esprits féminins, qui ne se sentent souvent pas la légitimité pour des responsabilités.

Extrait de l'article Vienne Rurale – édition du 12 mars 2021 :

Droits des femmes : plus compliqué encore en milieu rural...

La garde des enfants est aussi un problème relevé et constaté par les mères. En milieu rural, la garde d'enfants n'est pas toujours facile à organiser. Des idées telles que des structures de garde avec des amplitudes horaires plus importantes, ou des mesures telles qu'un crédit d'impôt pour le recours au baby-sitting ont été évoquées.

Plusieurs élues, quant à elles, ont exprimé une envie forte des femmes de s'occuper des affaires de leur commune, mais pas uniquement des affaires scolaires. Elles sont capables de participer aux commissions voirie et avoir un avis quant au choix du nouveau tracteur de la commune.

Suite à ces échanges, le Sénateur Bruno BELIN a proposé la nomination d'un(e) correspondant(e) égalité homme-femme, dans chaque conseil municipal, à l'image des correspondants défense. Il tient également à travailler sur la suppression du panachage dans les communes rurales.

Contribution de Marie-Pierre Monier, Sénatrice de la Drôme, dans le cadre du rapport Femmes et ruralités

Tout au long de la production du rapport, la Sénatrice Marie-Pierre Monier a souhaité approfondir et compléter le travail mené au sein de la Délégation des Droits des Femmes du Sénat, en sollicitant les acteurs clés du territoire mobilisés sur les sujets relatifs à la place des femmes en ruralité, notamment dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette démarche a été marquée par plusieurs temps forts, dont les synthèses sont restituées par la présente contribution : l'audition de trois structures associatives qui agissent sur le terrain pour accompagner les femmes victimes de violences ; une série d'entretiens avec les forces de gendarmerie de la Drôme, qui jouent un rôle incontournable dans les zones rurales dans la prise en charge de ce type de violences ; et enfin l'organisation de plusieurs tables rondes, déclinées sur différents territoires, visant à recueillir les témoignages et analyses d'élues locales sur l'engagement politique et public des femmes.

I. Audition de structures associatives et citoyennes actives dans la prévention et l'accompagnement des femmes victimes de violence.

Cette audition, qui s'est tenue en mai 2021, a réuni *Les Chouettes*, *Femmes Répits* et *Réseau accueil citoyen* pour faire le point sur leurs activités et évoquer les grands enjeux sur lesquels avancer pour répondre aux situations de violences et plus globalement améliorer la situation des femmes dans les territoires ruraux.

1) Focus sur les structures auditionnées et les actions menées

L'association *Les Chouettes*, implantée dans le territoire rural et très peu dense du Diois (49 communes sur 50 de moins de 1000 habitants) et représentée lors de cette audition par Françoise Mar (*co-fondatrice, mobilisée dans le cadre de la table ronde sur les violences faites aux femmes organisée par la Délégation dans le cadre du rapport en février 2021*) et Line Ecora, structure ses actions autour de deux grands axes : l'accompagnement des femmes victimes de violences et la sensibilisation et l'information du grand public sur les conséquences des inégalités femmes/hommes.

Jusqu'à présent, cela concerne de 25 à 30 femmes, avec un accompagnement qui peut aller d'une conversation à plusieurs années.

L'association mène de front plusieurs actions pour faire vivre ses axes de travail : la tenue d'une permanence chaque mois à la Maison France Service du Diois pour recevoir les femmes, avec ou sans rendez-vous ; l'organisation d'un groupe de parole mensuel avec une psychologue ; un atelier sur les outils de communication, pour apprendre à dire non, se positionner dans les situations de conflit, et faciliter l'affirmation des femmes, ainsi qu'un autre atelier, encore en constitution, visant à soutenir les femmes qui ont été victimes de

violences dans leur parentalité. L'association organise également de nombreuses formations, à destination de l'ensemble des personnes susceptibles de rencontrer des femmes victimes de violences dans leur milieu professionnel ou associatif.

Concernant le volet santé, *Les Chouettes* travaillent en local à une mise en réseau des médecins généralistes et thérapeutes, afin de constituer un carnet d'adresses pour orienter les femmes vers les bonnes personnes. L'essor de l'association a conduit à une avancée avec la nomination récente d'une référente violence à l'hôpital de Die. *Les Chouettes* sont par ailleurs partie intégrante du groupe santé des femmes piloté par l'ARS qui regroupe de nombreux interlocuteurs mobilisés sur le sujet (CMS, Chouettes, gendarmerie, CIDFF, Remaid, CAF, MFS Diois, Hôpital, thérapeutes...), et favorise l'interconnaissance et l'efficacité collective.

Un autre pan de leurs actions consiste à concevoir et réaliser des outils de communication (tracts, affiches...) visant à mieux informer les femmes sur leurs droits et les ressources auxquelles elles peuvent avoir accès.

Le Réseau accueil citoyen, représenté par Vanessa Pérez, date de 2019. Il émane d'un groupe Violences conjugales implanté à Romans-Sur Isère, porté par le département et qui rassemble plusieurs professionnels, (CMS, CAF, CHRS, Planning, CIDFF, Maison de la justice et du droit, assistante sociale de Romans...), partant du constat qu'il fallait une alternative à l'hôtel pour les femmes victimes, avec ou sans enfants.

L'idée était de s'inscrire dans une structure similaire au Réseau Femmes Accueil Drôme Ardèche, arrêté brutalement il y a quelques années et porté par l'État à l'époque, avec l'aide d'un accueillant du réseau historique. Le groupe a ensuite répondu à un appel à projet dans le cadre du FUHL (fonds unique pour le logement et l'habitat), qui a ensuite été porté par le CIDFF.

Le réseau compte actuellement neuf lieux d'accueil (gérée par une personne à temps plein, la représentante auditionnée), dont trois lieux en milieu hyper rural (très isolés, sans moyens de transport), trois lieux semi rural (petites communes mais bus possibles), et trois lieux d'accueil urbain.

Il a été conçu dans une démarche de mise à l'abri, d'accueil d'urgence, sur une durée d'un mois usuellement, mais potentiellement sur des durées plus courtes, par exemple le temps d'une convocation en justice.

Les accueillants ne sont pas indemnisés : les membres du réseau sont bénévoles, et s'engagent aussi à participer à des séances d'analyse des pratiques avec une psychologue et une formation du CIDFF. Ces séances permettent d'accompagner le rôle des accueillants, de les aider à vivre les situations difficiles, à répondre et à parler aux victimes accueillies.

Le processus de sélection des accueillants est le suivant : réponse à un questionnaire, visite du logement par la référente du réseau, rencontre avec la responsable du pôle au CIDFF,

rencontre avec les candidats accueillants. La signature d'un contrat entre le CIDFF et les accueillants finalise la démarche.

Le réseau s'est beaucoup développé via le bouche à oreilles, surtout sur le secteur de Romans. Pour le moment, une seule personne a été refusée.

En ce qui concerne le bilan de l'activité des deux dernières années : 15 femmes ont été accueillies en 2020 dont 7 avec enfants. L'orientation s'est faite via les CMS, CCAS, le SIAO (qui gère le 115), et une fois par l'AED. L'année 2019 a été très courte, l'accueil ayant commencé tard dans l'année : seulement 3 femmes ont été accueillies. Le réseau dispose de trop peu de recul pour parler d'une potentielle augmentation pour le moment.

A l'instant T de l'audition, quatre femmes sont accueillies, et une cinquième est prévue, ce qui correspond au maximum de la capacité d'accueil.

Les femmes accueillies dans ce cadre peuvent l'être plus ou moins loin de chez elles, c'est très variable. Les périodes de déscolarisation sont fréquentes pour les enfants des femmes concernées, même si souvent des solutions sont trouvées avec les écoles - des scolarisations temporaires peuvent également avoir lieu dans ce cadre.

Après l'accueil dans le réseau, les femmes ont été réorientées de la façon suivante : quatre femmes ont été accueillies en logement social, une en CHRS collectif, plusieurs femmes en logement temporaire. Une femme accueillie est retournée auprès du conjoint violent. Le réseau estime que le fait de ne pas être seule peut limiter le retour au domicile du conjoint violent, mais ne dispose pas encore d'assez de recul pour en être assuré.

Femmes Répits est une association relativement jeune. Basée dans le Diois, elle compte 12 membres actifs et une trentaine de bénévoles. Son objectif est de créer des séjours de répits (ce ne sont donc ni des hébergements d'urgence ni des hébergements durables), afin d'accompagner les femmes victimes dans le chemin de la reconstruction, en parallèle de l'accompagnement proposé par les institutions.

Le premier séjour est programmé cette année dans le Diois à la Toussaint, pour cinq femmes (pour le moment sans enfants, le projet étant de pouvoir par la suite les intégrer). La recherche de subventions et de financement est en cours.

L'objectif poursuivi par l'association est de créer un réseau autour de ce projet pour intervenir en lien avec les autres acteurs et actrices de l'accompagnement. L'association fonctionne ainsi en partenariat étroit avec *Les Chouettes*, car leur souhait est aussi de former les bénévoles de l'association pour l'accueil des femmes victimes de violences. Plus largement, leur objectif est que tout citoyen soit capable d'accompagner une femme victime de violences.

A terme, l'ambition est de mener des actions en milieu scolaire pour sensibiliser ainsi que des actions de sensibilisation du grand public via des événements.

2) Échanges sur les besoins et préoccupations des structures auditionnées et les solutions préconisées

Les structures auditionnées soulignent un gros manque sur les structures de **soutien psychologique**, et proposent l'idée d'une permanence « violences », dont ce ne serait pas l'intitulé officiel, qui permettrait l'accès à une psychologue. Elles soulignent la pertinence d'offrir un tel soutien aussi bien aux mères victimes qu'à leurs enfants. Le manque de moyens pour permettre le financement de la prise en charge des femmes et enfants est pointé du doigt.

La question de la **parentalité** est également évoquée autour de l'idée d'un lieu pour permettre aux parents de ne pas se croiser au moment des passages d'enfants, où les violences se produisent souvent. Les parentalités doivent être parallèles, sans se croiser.

La question de la **prise en charge des hommes violents** est vécue comme une impasse par une association comme *Les Chouettes*, qui souligne aussi le peu de moyens dont disposent les gendarmes, et met en avant l'intérêt de structures comme des maisons accueillant les hommes violents pour lutter contre la récidive, sur le modèle du Home des Rosati porté par Luc Frémot, plus efficace que les stages de responsabilisation et qui permettent de répondre au besoin d'éloigner l'homme du domicile.

Les **manques d'accueil d'urgence** et les limites proposées par certaines solutions (de type accueil) à l'hôtel sont également soulignés.

Concernant **la mobilité**, l'importance de cette problématique est mentionnée par les trois structures, qui rappellent que le lien humain direct en présentiel est essentiel, le téléphone rendant plus compliqué une mise en confiance : si le téléphone permet de remédier au problème de la mobilité, les permanences physiques doivent être nombreuses et au plus proches des victimes. Il est donc essentiel d'aider à la mobilité des femmes victimes, mais **également des professionnels qui les accompagnent pour développer les permanences de proximité**. Le *Réseau d'Accueil Citoyen* souligne que pour les femmes accueillies en leur sein, beaucoup d'accompagnement s'effectue au domicile des personnes qui les héberge, ce qui constitue une plus-value.

Enfin, dans une approche de formation et prévention, notamment auprès des jeunes publics, l'association *Les Chouettes* suggère que dans chaque établissement scolaire une personne « référent violence » soit identifiée.

II. Échanges avec les interlocuteurs et forces de Gendarmerie

Entre janvier et juin, la Sénatrice Marie-Pierre Monier a auditionné successivement le commandant du groupement, plusieurs référents VIF (Violences Intra-Familiales) et une ISG (Intervenante Sociale en Gendarmerie), afin de dresser un tableau complet de la prise en charge des femmes victimes de violences sur le territoire par les forces de Gendarmerie.

1) Constats et difficultés évoqués

Ces auditions ont permis de mettre en valeur les constats suivants :

Il ressort de toutes les auditions que le rôle des **Intervenantes Sociales en Gendarmerie** est fondamental : c'est un poste qui permet de fluidifier l'accompagnement des victimes, de mieux les conseiller, et de proposer des solutions aux femmes qui ne sont pas encore prêtes à porter plainte afin de les amener progressivement à passer le pas.

Les ISG jouent également un rôle précieux dans le lien avec les autres acteurs et actrices de la lutte contre les violences faites aux femmes (tout particulièrement avec les associations). Elles peuvent ainsi conseiller les gendarmes sur la marche à suivre et les orienter vers les bons interlocuteurs.

Le département de la Drôme dispose de 2 ISG et 1 ISC : les acteurs concernés s'accordent à affirmer qu'un 3^{ème} poste d'ISG est nécessaire pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions. Le but de leur poste est de permettre une grande réactivité : être en sous-effectif rend cela impossible.

Les auditions font ressortir un **besoin de coordination plus développée** avec les autres acteurs de la lutte contre les violences intrafamiliales : avec la justice (en Drôme, une instance a été créée récemment pour faciliter le suivi commun par les forces de l'ordre et la justice), avec les services de l'État, avec le service chargé d'attribuer les hébergements d'urgence, avec les associations, les services sociaux...

Il serait souhaitable de systématiser la réalisation d'une **cartographie** indiquant qui sont les acteurs, où ils sont sur le territoire, en quoi consiste précisément leur action et à quel moment du parcours d'une victime ils interviennent.

Concernant les référents Violences Intrafamiliales : chaque groupement dispose de gendarmes référents Violences Intrafamiliales (en Drôme : un par brigade, soit 4 en tout). Ils ont notamment pour mission de permettre une bonne coordination entre brigades sur ces questions, de réfléchir aux moyens de permettre un meilleur accueil des victimes, de veiller à ce que ces accueils se déroulent bien, de réfléchir à la bonne manière de former leurs collègues, de les conseiller sur ce sujet. C'est une mission qu'ils assurent en plus de leurs autres missions, de leurs autres obligations de service.

Les différentes auditions montrent également que **la question de la mobilité est au cœur des difficultés des femmes victimes de violence en territoire rural**. Les difficultés

interviennent à tous les niveaux : pour venir en gendarmerie, pour quitter le domicile et se mettre à l'abri... Les exemples sont nombreux de femmes refusant un hébergement d'urgence trop éloigné de leur lieu de vie. Depuis peu, les gendarmes ont l'autorisation de faire monter un civil à bord de leur véhicule de fonction pour sa mise en sécurité : cela leur permet parfois de pallier le problème, mais ce n'est pas possible de le faire tout le temps.

Les interlocuteurs auditionnés soulignent qu'il est fréquent de constater **le manque de logements d'accueil d'urgence, en particulier de proximité**. Les nuits et les jours fériés, il est parfois difficile de trouver des solutions d'hébergement d'urgence. Une difficulté doit être prise en considération : quand les places proposées sont trop loin, parfois, les victimes refusent d'y aller - par loin, il faut entendre ici plus de 1h30-2h de voiture du lieu de vie.

Le développement d'appartements d'accueil d'urgence porté par les CCAS, les communes ou les intercommunalités sont perçus sur ce sujet comme de bons outils, car les gendarmes ont souvent des contacts privilégiés avec les élus locaux, il est donc plus facile pour eux de savoir comment accéder aux appartements pour y placer les victimes.

De manière générale, **les élus locaux sont des interlocuteurs de proximité privilégiés pour les gendarmes** et des partenaires clés en matière de lutte contre les violences intrafamiliales. Il est fréquent que des occasions de travailler en commun se présentent : pour trouver un logement d'urgence, mais aussi pour trouver la bonne personne à appeler, pour avoir un appui ou pour régler des soucis pratiques.

Concernant **les auteurs des violences et leur prise en charge**, plusieurs points importants ressortent :

Il ne faut pas oublier l'auteur : il faut qu'il reconnaisse ce qu'il a fait, qu'il accepte d'être reconnu comme un auteur, le faire parler de ses actes, et réussir à le faire sortir du discours consistant à répéter que « *c'est toujours de sa faute à elle* ».

L'accompagnement de l'auteur en sortie de prison est très important pour éviter la récidive.

Depuis le Grenelle, l'éviction du conjoint violent est devenue possible. Cependant, d'un point de vue opérationnel, ce n'est pas toujours facile à mettre en œuvre : la création d'un lieu d'accueil pour hommes violents pourrait être à cet égard une piste.

D'autres constats ont également émergé au fil des auditions :

- La principale attente des femmes est souvent d'avoir de l'aide pour les **démarches administratives**. Une fois qu'elles ont déposé plainte, il y a tellement de contraintes à gérer : scolarisation des enfants, justice, logement, soins... Cela constitue souvent un frein important au dépôt de plainte.
- Pour les **violences psychologiques** : les 48 heures de garde à vue permettent rarement de pousser suffisamment l'enquête pour établir des faits de harcèlements, de violences psychologiques ou d'emprise. Il est souvent très difficile pour les gendarmes d'avoir

des outils légaux leur permettant d'agir dans ces situations.

- Un **avantage de la ruralité** : il est plus facile d'avoir des nouvelles d'une personne dans une toute petite commune. A titre d'exemple, pendant le confinement, sans nouvelles d'une femme confinée avec son bourreau, un gendarme a fait le tour des commerces du village en disant « *si vous la voyez, dites-lui de m'appeler pour donner des nouvelles* ». Cette méthode a fonctionné, la victime a appelé, ce qui a permis de la suivre.
- **Toutes les classes d'âges** sont touchées.
- 2021 a été marquée par une **forte hausse des violences intrafamiliales**.
- Les passages à l'acte des auteurs arrivent souvent **au moment de la séparation ou au moment du départ du domicile**
- Pour améliorer encore la qualité de la prise de plainte, il pourrait être intéressant de pouvoir procéder à des **auditions filmées**, comme c'est le cas pour les auditions de mineurs, car cela permet d'éviter de casser le récit et donc de faciliter la parole de la victime.

2) Des actions fortes mises en place

Au-delà des constats dressés, cette série d'auditions a permis de revenir sur l'ensemble des actions mises en place sur le sujet par les forces de gendarmerie.

- **Une formation de qualité pour l'ensemble des gendarmes du département** : la gendarmerie de la Drôme a mené un gros travail de prise de conscience sur les mauvaises pratiques lors de l'accueil de femmes victimes de violence. A l'heure où sort ce rapport, la totalité des gendarmes drômois ont été formés. Les retours de terrain montrent que la qualité de l'accueil s'est considérablement améliorée.

«Le plus intéressant, c'est d'apprendre comment poser des questions, des questions ouvertes, laisser la personne parler, pleurer, être silencieuse si besoin »

- **La prise de plainte dans un espace dédié** : à présent, les victimes de violences ne sont plus entendues par le gendarme à l'accueil : elles sont systématiquement emmenées dans une pièce à part pour permettre de la confidentialité.
- **La distribution de sachets-pharmacies** : une distribution de sachets pour sensibiliser à la lutte contre les violences faites aux femmes avec les numéros d'urgence a eu lieu dans les pharmacies, à l'initiative de la Gendarmerie. Cela permet de faire entrer ces informations dans de nombreux foyers de manière discrète.
- **La création d'une maison de protection des familles**

III. Tables rondes consacrées aux femmes élues en milieu rural

Trois tables rondes consacrées aux femmes élues ont été organisées par la Sénatrice Marie-Pierre Monier en mai et juillet 2021, au format visioconférence, répartie selon trois zones géographiques.

L'objectif de ces tables rondes était de permettre aux élues et élus des territoires ruraux d'échanger sur la place des femmes en politique. Ces tables rondes ont suscité beaucoup d'intérêt et d'engagement de la part des participantes. Il est à noter que, bien qu'également invités, aucun homme n'a souhaité participer à ces temps d'échanges.

1) Retour sur les grandes thématiques et idées qui sont ressorties au cours des échanges

Les élues présentes lors de cette table ronde sont nombreuses à être revenues sur les **moteurs de leur engagement dans la vie politique et publique**.

Si les motifs évoqués sont multiples, ils se recoupent autour des grands axes suivants : l'envie de bien faire, de se mettre au service d'une institution, l'intérêt pour la chose publique ; l'ambition de devenir actrice de sa vie en local et de faire bouger les choses de façon concrète, voire pour certaines de s'intégrer à leur territoire ; l'aspiration à tisser du lien entre les publics différents de la ruralité ; le fait d'être portée par une équipe locale soudée.

Plusieurs femmes interrogées mettent également en avant que leur action politique s'inscrit à la suite d'engagements antérieurs (militants, citoyens, associatifs...).

De nombreuses participantes soulignent par ailleurs que leur engagement est aussi né car on est « *venu les chercher* » (notamment pour respecter des exigences en termes de parité), ou alors pour occuper des fonctions que des hommes ne souhaitaient pas. Ce cas de figure crée des difficultés supplémentaires en termes de légitimité : les femmes élues ont ainsi un enjeu à faire comprendre qu'elles ne sont pas là seulement pour cette raison, mais parce qu'elles ont également des valeurs, des compétences, des motivations qui leurs sont propres.

Le poids du sexisme, la prégnance des stéréotypes de genre et la difficulté à s'imposer en tant que femme dans ce milieu ont également été évoqués à de nombreuses reprises par les participantes.

Plusieurs élues soulignent ainsi la dévalorisation dont elles font l'objet concernant leurs capacités, le paternalisme qu'elles subissent de la part de certains hommes. Leur parole est moins écoutée que celle de leurs pairs masculins, voire ignorée : certaines expliquent ainsi qu'elles se trouvent contraintes à hausser la voix pour se faire entendre, et à devoir poser des bornes et limites claires pour imposer le respect.

L'idée que les femmes élues doivent justifier de leurs compétences plus que les hommes, et qu'elles n'ont pas le droit à l'erreur en tant que femme a également été évoquée par différentes participantes, soulignant un paradoxe apparent au regard de l'importance de leur investissement concret et de leur attachement renouvelé à travailler les dossiers de façon approfondie comparativement à certains de leurs homologues masculins.

« Faire ses preuves, c'est plus difficile pour une femme que pour un homme, il faut beaucoup plus travailler ». Une conseillère départementale

Ces problématiques influent également sur le positionnement au sein de l'exécutif. Certaines délégations apparaissent ainsi comme les chasses gardées des hommes (finances, agriculture, voirie..) alors qu'à contrario, d'autres sont traditionnellement dévolues aux femmes (affaires sociales, petite enfance...). Une femme en charge d'une délégation perçue comme « masculine » sera par conséquent parfois moins prise au sérieux : à titre d'exemples concrets, une élue fait ainsi remarquer qu'on la regarde bizarrement quand on parle de voirie ; une autre mentionne que l'argument de la force physique a déjà été mis en avant pour justifier qu'une femme ne soit pas en charge d'une délégation de ce type. Plusieurs élues soulignent en conclusion que si elles se sentent aujourd'hui pleinement légitimes, cette assurance s'est construite sur le temps long, au fil des contacts et dossiers.

Il est également expliqué que le sexisme et la défiance peuvent parfois venir des administrés eux-mêmes, et donner lieu à des comportements malhonnêtes voire violents (y compris de la part des femmes).

Enfin, la difficulté d'être prise au sérieux en tant que jeune élue spécifiquement est évoquée par une participante.

L'articulation des temps de vie s'est imposée au fil des échanges comme une problématique cruciale pour les femmes élues.

La difficulté d'obtenir des aménagements dans le cadre professionnel pour exercer son mandat d'élue lorsqu'on est une femme est ainsi pointée du doigt, ainsi que la difficile articulation avec la vie familiale, notamment sur la question de la prise en charge des enfants, les femmes étant perçues à titre d'exemple comme moins légitimes que les hommes à réserver du temps pour participer à des réunions.

Si la majorité des femmes interrogées sont mères, plusieurs soulignent que si elles ont pu s'engager, c'est parce que leurs enfants étaient plus âgés et considèrent qu'avoir des enfants en bas âge constitue un facteur de blocage.

Par ailleurs, si plusieurs participantes mentionnent qu'elles ont pu bénéficier du soutien de leur mari, une élue présente explique à contrario qu'une réticence de la part des maris empêchent certaines femmes de s'engager.

Il transparait lors des échanges que ce sont les femmes élues qui font le plus les frais du «

non-statut » de l' élu, leurs situations personnelles étant plus complexes que celles des hommes en général, en termes professionnels et familiaux

« *Mon fils a 17 ans, je ne pense pas que j'aurais été maire s'il avait été plus petit ; j'admire celles qui y arrivent* ». Une maire

« *On a toujours eu des femmes, même une femme maire pendant 18 ans, mais c'est dur d'impliquer les femmes, surtout jeunes, car elles sont prises par ailleurs.* » Une 1^{ère} adjointe

L'autocensure des femmes et l'intériorisation d'un certain sentiment d'infériorité ressort également au cours de ces différentes tables rondes, où il transparaît que les femmes osent moins se lancer dans un engagement politique et se sentent moins légitimes une fois en poste : elles auront ainsi tendance à se mettre en retrait, à moins prendre la parole.

« *En faisant ma liste, j'ai constaté que les places de femmes sont les plus difficiles à remplir : elles n'osent pas, ou elles sont réticentes à s'afficher politiquement.* » Une maire et conseillère départementale

« *C'est à nous de prendre notre place, on a tendance à se mettre en retrait par rapport aux hommes alors qu'on est tout aussi légitime.* » Une conseillère départementale

Si des difficultés persistent, **l'évolution positive des mentalités** est également soulignée. Plusieurs témoignages convergent en effet pour évoquer une amélioration de la situation sur différents points : en premier lieu, les femmes sont plus nombreuses dans ce milieu, s'entraident entre elles, font preuve de bienveillance l'une envers l'autre. D'autres soulignent que certains de leurs pairs masculins sont très vigilants sur ces sujets, et veillent à respecter les femmes : une élue constate que les jeunes élus (quadragénaires) sont beaucoup plus ouverts que leurs collègues de plus de 60 ans.

« *En 97, sur 9 candidats aux législatives, j'étais la seule femme. On disait dans la presse : Tiens elle est allée chez le coiffeur, comment va-t-elle faire avec les enfants ? Est-ce qu'elle a des compétences ? Maintenant ça ne se dirait plus.*» Une adjointe au maire

« *J'ai envie de solliciter les femmes autour de moi pour leur dire qu'on peut le faire, qu'on a notre place, leur monter !* » Une adjointe au maire

L'obligation de la **parité** a été à cet égard mise en avant comme un moteur positif du changement pour la place des femmes en politique.

Ainsi plusieurs femmes soulignent que la parité est une bonne chose, un impératif pour avancer sur ce sujet, par la « *force des choses* », alors même qu'elles n'y étaient pas forcément favorables au début

Une élue pointe cependant que la mise en place de binômes paritaires (dans le cadre d'élections comme les départementales par exemple) n'est pas sans difficultés. Ainsi la femme élue aura tendance à être perçue comme la suppléante de son binôme masculin : la construction des binômes reposerait parfois sur une asymétrie, avec une candidature masculine plus installée, plus mise en avant, et un pendant féminin qui se tient dans l'ombre. Cette dynamique est d'ailleurs encouragée par l'électorat et le traitement médiatique lui-même.

Il a par ailleurs été également mentionné que la parité stricte peut parfois se révéler un obstacle dans l'autre sens, dans les situations où il y a plus de femmes que d'hommes.

Au-delà des enjeux auxquels les femmes sont confrontées directement en tant qu'élues, les sujets relatifs à l'égalité entre les femmes et hommes et leur rôle dans ce domaine ont également été abordés lors de ces tables rondes.

C'est notamment le cas des **violences conjugales** : la problématique de la prise en charge et de l'accompagnement des femmes victimes de violences est soulevée par plusieurs participantes, ainsi que la nécessité de formations adaptées sur la question des violences.

Une élue en particulier explique avoir à cœur de faire bouger les choses sur ce sujet, ayant elle-même subi des violences conjugales, tandis qu'une autre met en avant une forme de tabou dans sa commune sur le sujet, lié aux interconnexions, et les limites des dispositifs existants (solutions de relogement trop éloignés, manque de gendarmes...)

La **précarité des femmes** est également mentionnée par une participante.

« *Je constate sur ma commune que la précarité commence souvent par la féminité* » Une maire

Ces tables rondes ont d'ailleurs été l'occasion pour les élues présentes de valoriser **les actions menées en local pour faire progresser l'égalité femmes-hommes : baptême des noms de rue** avec des noms de femmes pour équilibrer, travail en lien étroit avec des associations locales mobilisées sur ces questions, intégration du sujet au plan local de santé...

2) Préconisations

Les préconisations qui sont principalement ressorties au fil des échanges lors des différentes tables rondes sont les suivantes :

- **Étendre la parité**, y compris pour les communes de moins de 1 000 habitants (soulignant qu'il n'y a pas moins de femmes qu'ailleurs !) et assurer une meilleure représentation des femmes à l'échelle des intercommunalités
- Encourager une meilleure **répartition des délégations**
- **Travail général sur le statut de l'élu**
- **Aider les femmes à réduire leur temps de travail**, à passer à mi-temps, à une meilleure articulation des temps de vie (horaires de réunion adaptés...)
- **Faciliter l'accès aux solutions de garde d'enfants.**
- **Garantir l'égalité salariale**



CONTRIBUTION DE LA SENATRICE GUYLENE PANTEL

AU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES SUR LA SITUATION DES FEMMES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

*Analyse d'un questionnaire aux femmes maires de Lozère et compte-rendu d'entretiens
11 propositions pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires ruraux*

Paris, le 30 août 2021

Questionnaire aux maires de Lozère dans le cadre du rapport « Femmes et ruralité »

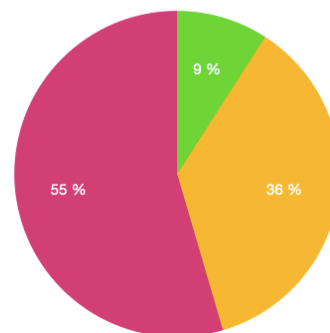
Un questionnaire (joint en annexe) a été envoyé aux femmes élues maires en Lozère. L'analyse des réponses à ce questionnaire fait ressortir plusieurs faits et priorités.

Les femmes élues Maires en Lozère sont principalement des cadres de la fonction publique ou des métiers de santé.

Tableau 1

Catégorie	Parcours professionnel
Ouvrier	
Employés	1
Technicien	
Agent de maîtrise	4
Ingénieur	
Cadre	6
NSPP	

● Ouvrier ● Employés ● Technicien ● Agent de maîtrise ● Ingénieur
● Cadre ● NSPP

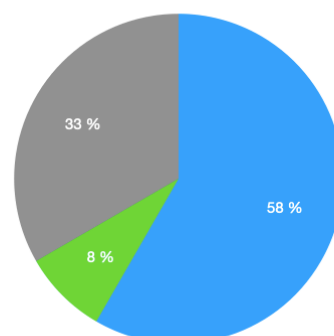


Elles ont connu peu de difficultés dans leur parcours politique et sont très majoritairement issues du monde associatif.

Tableau 1

	Engagements préalable
Associatifs	7
Syndicaux	1
Instances professionnelles	4
Autres	
NSPP	

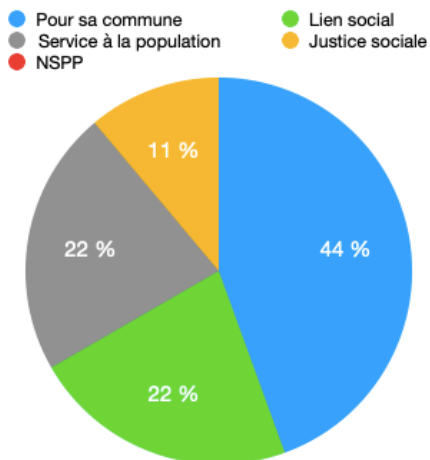
● Associatifs ● Syndicaux ● Instances professionnelles ● Autres
● NSPP



Elles révèlent majoritairement un engagement pour les autres et leur commune.

Tableau 1

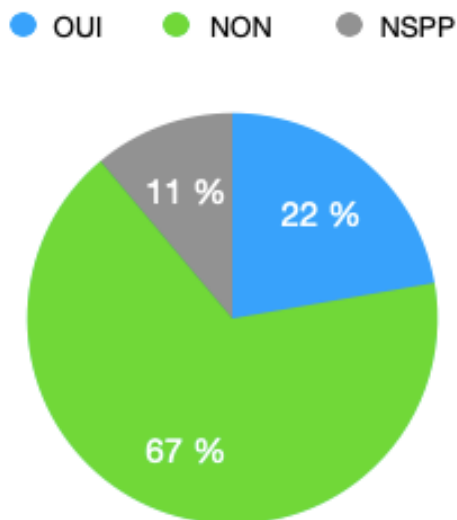
	Motivations
Pour sa commune	4
Lien social	2
Service à la population	2
Justice sociale	1
NSPP	



Aucune des édiles ayant répondu au questionnaire ne possède d'autre mandat local non lié à leur fonction de maire. Très peu mènent des actions en faveur de l'égalité hommes-femmes sur leur commune.

Tableau 1

	Action en faveur de l'égalité hommes-femmes
OUI	2
NON	6
NSPP	1



Lorsqu'on les interroge sur la mise en oeuvre des politiques publiques en faveur de l'égalité hommes-femmes, une large majorité juge comme primordiales pour la vie des femmes en Lozère les politiques en faveur de l'accès à l'emploi et de la garde de jeunes enfants.

Tableau 1

	Quelles politiques améliorées?
Lutte contre les violences	5
Accès à l'emploi	7
Mobilités	4
Sport et culture	1
Santé des femmes	4
Accueil des enfants	6
Offre de loisir pour les jeunes	2
NSPP	



Les Maires considèrent que le département est l'échelon pertinent pour mettre en oeuvre les mesures en faveur de l'égalité homme-femme.

La majorité des femmes interrogées jugent que le cadre législatif doit encore évoluer sans formuler de véritable proposition.

Participation à la Quinzaine de l'égalité Hommes Femmes / Table ronde sur la mixité des métiers

Avec Valérie Hatsch, Préfète de la Lozère, Aurélie Maillols, conseillère régionale de Lozère et vice présidente de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Guylène Pantel, Sénatrice de la Lozère, Christine Chapelle présidente du CIDFF, Lara Thouard accompagnatrice en Insertion Socio-Professionnelle au CIDFF, Marie Julien, Couvreur et Laurence Viala, Exploitante agricole.

L'égalité Hommes/Femmes s'impose-elle par la loi ?

Beaucoup de textes de loi ont permis de faire progresser l'égalité homme-femme. Entre autre, on peut citer:

1938 : Suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée.

1944 : Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

1967 : La loi Neuwirth autorise la contraception.

1975 : Loi Veil pour l'Interruption Volontaire de Grossesse - IVG.

1976 : La mixité devient obligatoire pour tous les établissements scolaires publics.

1983 : La loi Roudy pose le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

1984 : Le congé parental est ouvert à chacun des parents.

2000 : Promulgation de la première loi sur la parité politique.

2006 : Loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

2012 : Loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel.

2014 : Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

2018 : Loi du 30 juillet 2020 n° 2020-936 visant à protéger les victimes de violences conjugales.

Les parlementaires doivent faire évoluer le droit sur :

- Le congé parental, plus long et pouvant être partagé entre les parents.
- L'égalité salariale

Au delà de la loi, l'action publique en matière d'aménagement de territoire et de service public a un impact sur l'insertion des femmes dans l'emploi.

- Accès à des modes de gardes pour les femmes qui exercent une profession à responsabilité ou à horaires décalés (ex: infirmiers hospitaliers, cadres etc...)
- Renforcer les mobilités en zone rurale

- Permettre l'accès aux formations universitaires aux jeunes femmes en zone rurales.

Enfin l'évolution des mentalités doit être accompagnée pour permettre:

- L'accès aux postes à responsabilité dans le privé
- La déconstruction des stéréotypes dans les métiers

Seul 17% des métiers sont mixtes, comment progresser?

- Faire connaître les métiers par le biais des compétences recherchées et non des représentations
- Favoriser la création d'entreprises par les femmes en créant un fonds bancaire dédié.

Rencontre avec Monsieur Vincent BLERIOT, Procureur de la République, le 28 juillet 2021

Éléments de diagnostic concernant les femmes victimes de violence en Lozère.

- + 15% de violences intra-familiales en Lozère
- Les femmes victimes de violences disposent d'un référent au sein du commissariat de Police et à la Gendarmerie. Le tribunal dispose d'un chargé de mission dévolu. Tous s'appuient sur le tissu associatif (France victimes 48, CDIFF 48)
- Ces référents s'occupent entre autres du logement et de la prise en charge administrative
- Une convention avec le CNFPT est en construction pour que les agents administratifs signalent les cas de maltraitance.

2 dispositifs actuellement en place:

- Bracelet électronique
- Téléphone Grand Danger

Problématique rurale :

La problématique est double du fait de la taille des communes: la confidentialité et l'absence de gendarmerie dans chaque village. Une préconisation pourrait être l'accompagnement financier des associations afin qu'elle puissent intervenir dans chaque commune.

Les auteurs de violences:

- Comment sanctionner quelqu'un qui commence les violences par une gifle...
- Quel réponse pénale peut-on apporter ?
- Autres problèmes : les armes en territoires ruraux .. nombreux
- Justice restauratrice : essayer de remettre l'auteur et la victimes en face à face.

Évolutions législatives :

- Le téléphone grand danger ne peut être donné qu'après une mesure judiciaire :
- Pourquoi ne pas le donner à la victime dès le premier signalement ?

L'article **41-3-1 du code de procédure pénale** qui fixe les conditions d'octroi du téléphone grave danger (TGD).

L'attribution du TGD pourrait être laissée à l'appréciation du Procureur de la République. L'article fixe en effet deux cadres :

- Si l'auteur des violences a fait l'objet d'une interdiction judiciaire ;
- Si l'auteur des violences est en fuite ou n'a pas encore été interpellé et s'il y a un danger avéré et imminent.

Parfois, il pourrait être utile d'attribuer un TGD à une personne qui n'est pas victime mais pour laquelle il existe des raisons valables de supposer qu'elle risque de l'être à brève échéance. Il s'agit alors d'un cadre préventif où le TGD permettrait de « lever un doute ».

Résumé des propositions

A/ Violences faites aux femmes:

- 1/ Attribuer la Téléphone Grand Danger de façon préventive
- 2/ Permettre à l'entourage de signaler l'infraction et que des poursuites pénales soient engagées valablement.

B / Accès à l'emploi

- 3/ Remplacer le congé maternité et paternité par un congé parental, plus long et pouvant être partagé entre les parents
- 4/ Renforcer par la loi l'égalité salariale dans les entreprises
- 5/ Faire connaître les métiers par le biais des compétences recherchées et non des représentations stéréotypées
- 6/ Permettre l'accès aux formations universitaires aux jeunes femmes en zone rurale
- 7/ Favoriser la création d'entreprise par les femmes en créant un fonds bancaire dédié
- 8/ Améliorer les conditions de retraite des agricultrices en instaurant une plus juste prise en compte de la maternité dans le calcul de la retraite

C/ Accueil des enfants

- 9 / Accès à des modes de gardes pour les femmes qui exercent une profession à horaires décalés ou à responsabilité

D/ Santé

- 10/ Favoriser la mobilité de la médecine préventive.
- 11/ Favoriser l'exercice de la médecine par des femmes en milieu rural: financer la création de maison de santé pluridisciplinaire en milieu rural

E/ Mobilité

- 12/ Renforcer les mobilités en zone rurale

Constats et recommandations : table-ronde
L'entrepreneuriat en région Auvergne Rhône Alpes
Lundi 31 mai 2021 à 18h, sur Zoom

Organisée par Raymonde Poncet Monge, sénatrice du Rhône, dans le cadre du rapport *Femmes et Ruralités*, cette table-ronde avait pour objectif, d'une part, d'établir des constats relatifs à l'entrepreneuriat féminin en région Auvergne Rhône Alpes ; d'autre part, de mettre en lumière les bonnes pratiques et recommandations en la matière.

Intervenantes :

- **Sophie Louargant**, sophie.louargant@univ-grenoble-alpes.fr : enseignante chercheuse à l'Université Grenoble Alpes, géographe sociale, spécialisée sur la question des territoires et du genre et membre de l'équipe justice sociale de l'Umr Pacte. Elle est également responsable du MOOC "Femmes et territoires ruraux en Europe". Elle fait partie du programme européen de recherche et de formation intitulé NetRaw : *Network for Rural Active Women project*. Il a pour objectif principal de capitaliser des pratiques, donner accès à des ressources de formation et d'accompagnement aux femmes habitant dans les espaces ruraux méditerranéens et notamment en Espagne, en France et en Grèce. Porté par l'Université Grenoble Alpes, ce projet est financé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne à hauteur de 288 000 €. Le collectif a pu, entre autres, former gratuitement 60 femmes européennes en ruralité via le programme Erasmus et la formation tout au long de la vie. Elle fait également partie du Cermosem, une plateforme de recherche et de formation axée autour du développement territorial. Chaque année, il accueille et forme de nouveaux étudiants venus de tous les horizons en aménagement du territoire et développement territorial notamment sur les dynamiques territoriales, le tourisme, les pratiques récréatives, l'environnement et la gestion du patrimoine.
- **Fanny Orillon**, fanny.ortillon@gmail.com : coordinatrice de projets, elle accompagne diverses structures et facilite la coordination de leurs projets en proposant des solutions innovantes : mise en relation d'interlocuteurs stratégiques, réalisation de partenariats adaptés aux plus près des besoins etc. Elle a fait partie du collectif *Odettes and co* dont le but est de remobiliser les femmes autour de l'emploi, faire connaître le territoire, mettre en valeur les initiatives portées par les femmes pouvant servir d'exemple.
- **Alicia Bird**, alicia@civamardeche.org : coordinatrice des CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) de l'Ardèche. Ces CIVAM accompagnent des projets spécifiques aux femmes, des moments d'échanges collectifs pour partager leurs expériences et dialoguer autour des solutions. L'association propose également des formations destinées aux femmes du monde rural.
- **Raymonde Poncet Monge** : sénatrice du Rhône, vice-présidente de la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat et co-rapporteuse du rapport *Femmes et Ruralités*.
- **Marine Marques** : collaboratrice de Mme Poncet Monge.

Constats :

- Mme Louargant a présenté les données relatives à l'entrepreneuriat des femmes, au renforcement du pouvoir d'agir, à l'organisation en réseau et aux dynamiques territoriales, avec un focus sur l'Ardèche et la Drôme.
 - La Drôme et l'Ardèche sont des territoires qui ont été impactés par une tertiarisation de leur activité par le tourisme et qui aujourd'hui sont très diversifiés dans leurs activités économiques. Cela a impliqué une transformation de la place des femmes, faite de précarité mais également d'innovations et d'expérimentations ;
 - En France, une SCOP (Société coopérative et participative) sur 4 est gérée par une femme, mais plus dans les ruralités → résultante du développement local, dans les années 80/90, créé pour partie par les femmes, autour des valeurs d'écologie, d'innovation sociale, et une dynamique de mise en réseaux ;
 - 6% des femmes entrepreneures en milieu rural en France ont moins de 40 ans et innove de plus en plus dans la bio. Cette diversité dans l'entrepreneuriat s'illustre dans des domaines tels la biodiversité, la qualité alimentaire, la sécurisation des semences ou encore l'économie sociale et solidaire ;
 - L'économie sociale et solidaire représente aujourd'hui une part non négligeable du PIB français : 10% .
- Mme Orillon a présenté des aspects techniques de l'entrepreneuriat, son expérience au sein de divers collectifs d'entrepreneuriat féminin et son expérience d'entrepreneure.
- Madame Bird a présenté les objectifs du collectif d'entrepreneuriat en milieu rural et la diversité des profils au sein de ce collectif, l'imbrication du réseau local avec le réseau national ainsi que son importance pour les femmes rurales.

Freins :

- Accès aux financements :
 - Manque d'accès aux financements européens
 - Décalage dans le temps pour recevoir les aides
 - Biais de genre
- Mobilité : comme souvent en milieu rural, ex. l'Ardèche est le seul département sans ligne SNCF
- Besoin de mise en réseau et de formation : du fait d'une méconnaissance du territoire (beaucoup de femmes arrivent sur le territoire parce que leur conjoint y ont trouvé un travail mais elles ne le connaissent pas et n'y disposent d'aucun réseau), besoin de monter en compétences et en confiance (ex. des formations en mécanique pour les agricultrices afin de dépasser les stéréotypes de genre) et besoin d'échanges sur des difficultés communes.
- Autre frein : en agriculture, problème d'ergonomie des outils de travail et d'adaptation à la morphologie des femmes

Un exemple aux résultats positifs :

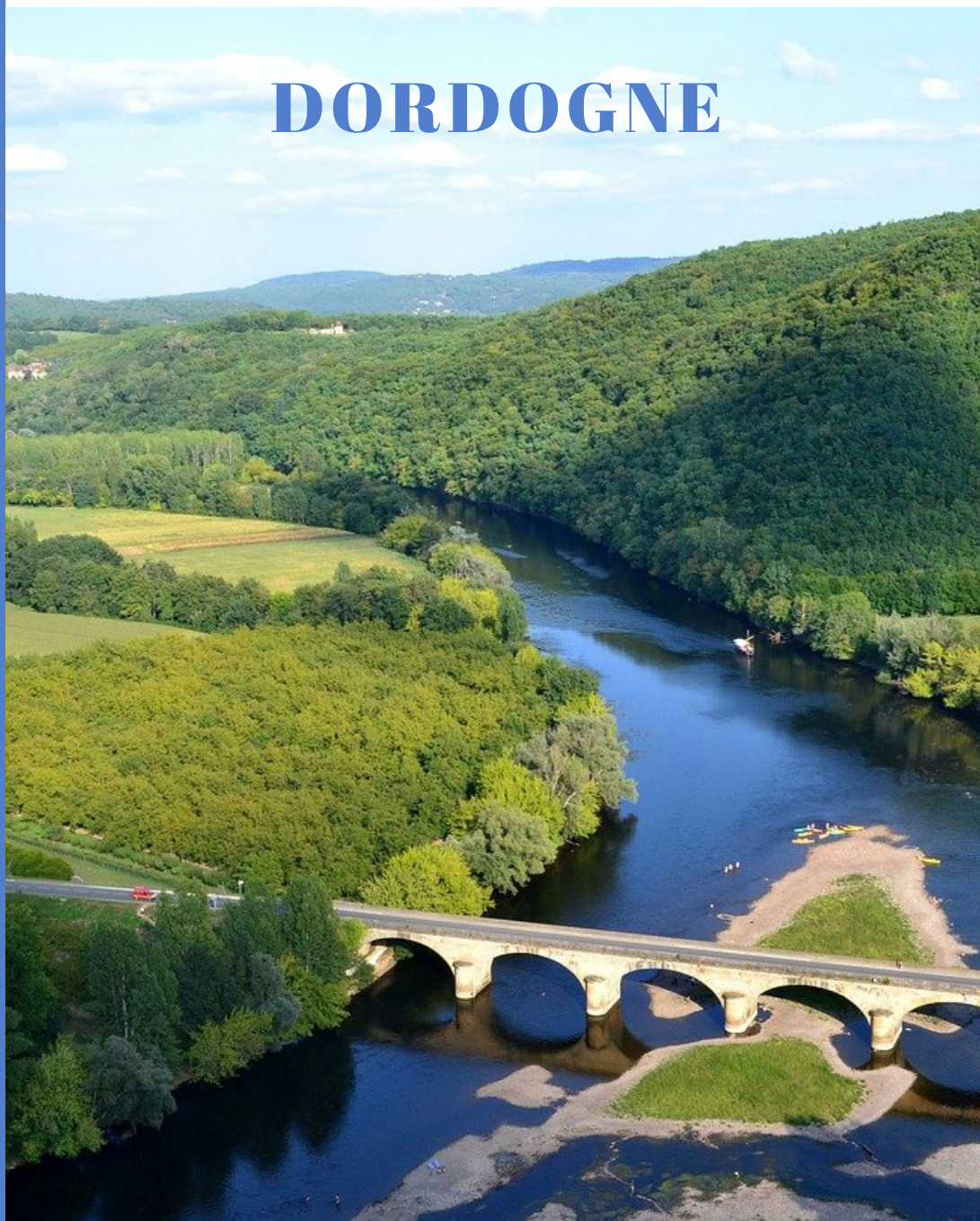
- La non-mixité choisie au sein des collectifs (ex. Frangines 07), cela permet de libérer la parole des femmes, de réduire l'autocensure et de créer un sentiment de confiance.

Recommandations des participantes :

- **Améliorer l'accès aux financements :**
 - **Conditionner des financements** publics - au niveau européen, national et local - au respect de critères d'égalité femmes/hommes et environnementaux (ex. ESS, mise en place d'un budget égalité femmes/hommes, politiques de transition énergétique...);
 - **Développer des financements directs pour l'entrepreneuriat des femmes avec des contraintes de genre ;**
 - **Financer, notamment en fonctionnement, des collectifs d'accompagnement de l'entrepreneuriat** (formation, soutien...) et assurer une indispensable mise en réseau de ces collectifs ;
 - **Réduire les délais** pour toucher des subventions/ressources ou faire en sorte que l'Etat se porte garant et avance la trésorerie, quitte à ce que les fonds soient reversés à la structure garante
 - **Donner davantage de moyens aux départements**, qui éventuellement par la suite peuvent donner le relai aux intercommunalités
 - **Redonner du pouvoir, un rôle plus important aux parcs naturels régionaux qui bénéficient des fonds LEADER.** Les intercommunalités peuvent également en avoir et cela leur permettrait d'appuyer les réseaux et les collectifs de femmes. Les parcs naturels régionaux sont des lieux de projets de territoires, censés être dans l'innovation sociale, économique et solidaire, ils traitent de pleins de thèmes : le patrimoine, l'économie sociale, mais quid de la question de l'égalité femmes-hommes de laquelle il ne se sont jamais saisi ? En effet, ils n'utilisent pas tous les fonds à leur disposition alors que ceux-ci pourraient encourager les projets portés par des femmes.
- **Promouvoir le mentorat et l'accompagnement, gratuits et/ou subventionnés**, à la création d'activités et à l'installation dans le territoire.
- **Créer des centres de ressources :** mutualiser les ressources et les plateformes par les tiers-lieux ou d'autres initiatives associatives, les CIDFF, les MIFE
- **Développer la formation tout au long de la vie et les licences professionnelles**
- **Développer l'accès aux transports, aux soins et aux services publics en général**
- **Développer la garde d'enfants :** donner les moyens à des structures communales ou aux intercommunalités pour cette garde d'enfants (ex. commune d'Aubenas) afin de permettre aux femmes d'être davantage disponibles et de mieux articuler le temps professionnel et le temps familial.

Rapport d'information: "Femmes & Ruralités"

DORDOGNE



RAPPORTEUR :
MARIE-CLAUDE VARAILLAS

DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET
À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES
HOMMES ET LES FEMMES

TABLE DES MATIÈRES

Axes de travail _____	3
Introduction _____	4
Éducation _____	7
Santé - sages-femmes _____	10
Zoom sur les violences faites aux femmes _____	14
Agriculture _____	21
Conclusion _____	24

AXES DE TRAVAIL

Dans le cadre de la mission « femmes et ruralité », j'ai rencontré de nombreuses femmes, qu'elles soient agricultrices ou sages-femmes, mais aussi des associations afin de dresser le portrait les femmes de Dordogne en 2021.

L'objectif de ce rapport est de pointer les failles qui persistent dans nos politiques de droits des femmes et d'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans nos territoires ruraux.

Pour cela, j'ai recueilli les doléances, les aspirations mais également, les solutions envisagées par ces femmes, dans le but d'œuvrer ensemble à l'amélioration de la situation des femmes en territoire rural. J'ai rencontré deux agricultrices (Muriel Bertrandie et Alice de Mascarel), deux sages-femmes, (Élodie Chédeville et Aurélie Devilleger), et trois associations (Du Périgord aux grandes Ecoles, Femmes Solidaires et le SAFED).

Au cours de ces différents entretiens trois thématiques ont été dégagées : l'éducation, la santé et l'agriculture. Pour chacune d'entre-elles, un constat de la situation dans le département de la Dordogne a été établi. Ces entretiens ont permis d'envisager de nouvelles pistes afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.



INTRODUCTION



La Dordogne en quelques chiffres¹

Géographie du territoire

- [Un vaste territoire...](#)

Située au Sud-Ouest de la France, en Nouvelle-Aquitaine, la Dordogne est le 3^e plus grand département de France (9 060 km²).

- [... à dominance rurale .](#)

En 2017, sur 520 communes, **498 étaient rurales.**

¹ Tous les chiffres cités dans cette partie proviennent de l'Insee, avril 2021.

Population

- **Population en baisse** : 413 606 habitants en 2017, soit une légère baisse par rapport à 2012 (416 384 habitants).
- **Population vieillissante** : 36% de la population a plus de 60 ans.
Les populations des 60-74 ans et des + 75 ans augmentent chaque année, ainsi les 60-74 ans représentent 22,1% de la population en 2017 tandis que les 15-29 ans représentent seulement 12,9% de la population.

- **Population féminine** : 214 197 femmes et 199 409 hommes en 2017.
Le ratio hommes femmes est équilibré jusqu'à 30 ans, puis la population féminine devient plus importante que la population masculine.

État des lieux de l'emploi en 2017

- **50,5% de la population n'est pas en activité.**
Cela s'explique en partie par le nombre de **retraités**, puisqu'ils représentent 37,6% de la population, mais également par le fort taux de chômage (15%).

- **L'écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et hommes reste important en 2018 : 12,2%.**
 - 19,4% pour les cadres.
 - 11,4% pour les ouvriers et les professions intermédiaires.

Plus l'âge augmente, plus l'écart de salaire entre les hommes et les femmes se creuse.

- **La pauvreté touche les plus jeunes**
24% des moins de 30 ans sont pauvres, contre 11,8% des 60-74 ans.

- **Les femmes sont plus touchées par le temps partiel**

Le temps partiel touche 27,3% des femmes salariées contre 9,1% des hommes salariés. Cependant la part des femmes en temps partiel a tendance à légèrement baisser depuis 2007, tandis que celle des hommes augmente légèrement.

- **Seulement 4,1% des femmes sont employeurs contre 9,8% des hommes.**

La part des femmes employeurs est légèrement plus élevée en Dordogne qu'en Gironde, département urbain (3,3% des femmes sont employeurs et 7,9% des hommes sont employeurs), ou en Île de France (2,5% des femmes sont employeurs et 6,3% des hommes).

- **Sur 12 208 chefs d'entreprise artisanale, seulement 2 723 sont des femmes (22,3%).** Elles sont particulièrement présentes dans les secteurs de soins à la personne (41%) et du service (21%).

Initiatives pour encourager l'entrepreneuriat féminin:

- **Trophées Elles M l'Artisanat** : Concours de l'entrepreneuriat au féminin où 33 candidates ont été reçues par un jury et 4 lauréates récompensées.
- Le projet « **Femmes d'impulsion** » par l'association Open Think qui vise à faire découvrir l'entrepreneuriat féminin.

- **Le chômage touche davantage les jeunes et les femmes :**

Le chômage est en hausse constante depuis 2007, il atteint 15% en 2017.

- **52,6% des chômeurs sont des femmes.**
- **31% des femmes de 15-24 ans sont touchées par le chômage** (28% des 15-24 masculins), soit près d'une jeune femme sur trois.

- 13,8% des familles sont des familles monoparentales. Cela représente 2,8% d'hommes seuls avec des enfants et **10.9% de femmes seules avec les enfants.**

EDUCATION

L'éducation en Dordogne en quelques chiffres²

- En 2017, 38,8% des femmes de 18-24 ans étaient scolarisées, ce qui est bien moins que la proportion de femmes de 18-24 ans scolarisées dans un département urbain comme la Gironde où elles sont plus de 60% à être scolarisées (la Gironde a une offre de formations beaucoup plus large et diversifiée).
- A partir de 15 ans, les filles sont proportionnellement plus nombreuses à être scolarisées que les garçons : 38,8% des femmes de 18-24 ans scolarisées contre 34,5% des hommes de 18-24 ans.
- En 2017, 52,5% des personnes de 15 ans ou plus non-scolarisées étaient des femmes alors que dans cette même tranche d'âge (15-29 ans), la population féminine est moins nombreuse que la population masculine (48,2%). Parmi ces femmes de 15 ans ou plus non scolarisées, 28,2% n'ont aucun diplôme ou certificat d'études primaires.
- Une vingtaine d'établissements présente des offres de formations d'enseignement supérieur. Il y a notamment eu, en 2020, l'ouverture d'une antenne délocalisée de la faculté de médecine de Bordeaux (uniquement pour la 1ère année). Cette antenne accueille 20 étudiants.

Rencontre

Association Du Périgord aux grandes Écoles

L'association promeut l'égalité des genres dans l'éducation des jeunes issues des milieux ruraux. Elle vise à accompagner l'ambition des jeunes périgourdins afin de rendre effective l'égalité des chances. L'association parraine des lycéens, mais surtout des lycéennes (85% sont des parrainées), et porte de nombreux projets parmi lesquels l'accompagnement des jeunes femmes dans la préparation des oraux d'entrée aux grandes Écoles.

- ✓ Parrainage de lycéens : 85% des personnes parrainées sont des lycéennes.
- ✓ Politique volontariste de recrutement des adhérents : 57% de femmes.
- ✓ Promotion de l'écriture inclusive dans les communiqués.

² Chiffres de l'Insee, avril 2021.

Constats dressés par l'association

« Chez les jeunes femmes, les écarts d'ambition scolaire et sociale entre les filles des milieux urbains et ruraux sont très marqués en défaveur de ces dernières ».

Les femmes rurales font face à des discriminations qui se croisent : les inégalités territoriales et les inégalités de genre.

ORIENTATION STREEREOTYPEE et GENREE

- Les jeunes femmes rurales s'orientent plus facilement vers les **filières professionnalisantes et universitaires** car les **filières prestigieuses et sélectives** leur semblent fermées.
- Elles optent pour des **parcours courts** (BAC +3) car ils permettent de suivre une **formation assez proche de leur milieu familial** et de trouver, par la suite, un **emploi en adéquation avec les offres d'emploi de leur territoire**.

- Il y a un **manque de références féminines** ou d'archétypes prégnants. Aussi, les offres d'emploi, à l'issue de longues études, sont plus limitées en territoire rural qu'en métropole.

AUTOSENSURE

- Le **manque d'offres de préparation aux concours d'entrée en école ou dans des filières sélectives** freine l'ambition des jeunes rurales qui sont d'autant plus éloignées de ces écoles.
- **Manque de confiance en soi** des jeunes femmes.
Les femmes semblent moins à l'aise à l'oral. De plus, elles ne se sentent pas légitimes par rapport aux urbaines qui seraient mieux préparées, dans des établissements plus « réputés ».

En France :

25% de femmes dans les écoles d'ingénieurs.

27% de femmes dans les filières scientifiques.

MOBILITE REDUITE

→ **Offres de formation restreintes en Dordogne.** Cela implique de partir faire ses études en métropole (Bordeaux ou Limoges à 100-130 km de Périgueux), or la Dordogne n'est pas nécessairement bien desservie par les transports.

Propositions

Afin de lutter contre ces obstacles qui freinent les ambitions des jeunes femmes rurales, il semble nécessaire de :

- ✓ **Lutter contre l'auto-censure**, en partie entretenue par les enseignants.
- ✓ Apporter plus d'éclairage sur les orientations qui existent.
- ✓ Promouvoir les filières qui demeurent stéréotypées (filières scientifiques notamment).
- ✓ Mettre en place des processus d'accompagnement spécifiques pour les jeunes femmes dans les cursus comme Sciences Po, notamment pour préparer les concours d'entrée (les oraux en particulier).
- ✓ Mettre en avant des parcours féminins inspirants.
- ✓ Énumérer les filières où l'autocensure est importante (industrie, numérique, scientifiques) et recueillir les témoignages des étudiantes de ces filières.
- ✓ **Veiller à une plus grande égalité de genre dans les filières genrées.**

SANTE

Quelques chiffres ³

- Comme beaucoup de départements ruraux, la Dordogne souffre d'un manque de médecins. En 2020, le département comptait **137 médecins généralistes pour 100 000 habitants** (contre 151 en France). Or, **56% de ces médecins généralistes ont plus de 55 ans.**
- Les médecins spécialistes sont également très peu nombreux avec, par exemple, seulement deux cabinets de pneumologie pour tout le département.
- Dans les zones rurales, il faut en moyenne **30 minutes de transport pour se rendre dans une maternité**, contre 17 minutes en France (chiffres du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes).

Rencontre avec les Sages-femmes

Elodie Chédeville, sage-femme libérale

Aurélie Devilleger, sage-femme hospitalière

Les sages-femmes sont des acteurs-clés dans la vie des femmes puisqu'elles les accompagnent de la puberté à la ménopause.

Elles sont en mesure de réaliser les frottis, de poser des stérilets, de prescrire une contraception, de renseigner les jeunes femmes et les femmes. Elles sont également au cœur des accouchements, au cours desquels elles ont deux vies entre leurs mains.

Question orale

Le 4 février 2021, j'interrogeais M. le ministre des Solidarités et de la Santé sur le statut des sages-femmes, qu'elles exercent en milieu hospitalier, libéral ou territorial. En effet, ces professionnelles de la santé des femmes se battent depuis de longues années pour une véritable reconnaissance de leur travail et un élargissement de leurs compétences, afin d'être reconnues pleinement et légitimement comme une profession médicale. Ayant effectué une première année d'étude de médecine commune avec le reste des

³ Chiffres issus de la préfecture de Dordogne, 2020.

professionnels médicaux et ayant par la suite toute la responsabilité médicale qui incombe disciplinairement et pénalement à leur champ de compétence, le statut de profession médicale leur revient de plein droit.

Revendications portées par les sages-femmes

AUGMENTER DES EFFECTIFS

- Aujourd'hui, une sage-femme hospitalière peut avoir **5 à 6 femmes sous sa surveillance**, ce qui signifie **10 à 12 patients** avec les nouveau-nés (s'il n'y a qu'un nouveau-né).
- Assurer le ratio une sage-femme pour une femme pendant tout le travail permettrait :
 - **D'assurer une meilleure surveillance donc un meilleur suivi** (soins, anticipation) et de garantir la sécurité des femmes et de leurs nouveau-nés.
 - De **favoriser la consultation gynécologique menée par les sages-femmes**, et dans le même temps, de **désengorger les consultations gynécologiques plus spécifiques** réalisées par des gynécologues. Les sages-femmes sont aptes à assurer le suivi physiologique ; le suivi pathologique étant du ressort des gynécologues.

OBTENIR LE STATUT DE PROFESSION MEDICALE

- Les sages-femmes suivent une année de médecine et ont un niveau BAC + 5.
- **Valoriser** cette profession et lui **accorder une rémunération qui soit à la hauteur des compétences et responsabilités** demandées.

En Dordogne, **seulement 2 sages-femmes réalisent des consultations gynécologiques** (à Sarlat et Bergerac). Les gynécologues doivent accepter la « concurrence » car il serait bénéfique pour tous de développer le travail en réseau entre les professionnels de la santé, en accordant plus de place aux sages-femmes.

RENFORCER LA COMMUNICATION AUTOUR DU METIER

- Beaucoup de femmes ont peur de consulter une sage-femme par **manque d'informations** sur ce métier. De fait, certaines de femmes échappent à la surveillance, voire accouchent seules, sans aucune assistance.
- Il est impératif d'**assurer la communication**, avec l'aide notamment de la CPAM de la Dordogne **pour que les femmes aient conscience de l'importance de consulter une sage-femme.**
- A l'instar du médecin référent, **une sage-femme référente** doit pouvoir assurer le suivi de la grossesse, et le suivi post-natal (ce qui permettrait de prévenir le baby blues).

PERMETTRE L'ACCOUCHEMENT A DOMICILE

- **L'assurance requise pour que les sages-femmes puissent pratiquer l'accouchement à domicile coûte 23 000 €** par an. Or ce type d'accouchement est de plus en plus demandé par les femmes et est déjà pratiqué aux Pays-Bas, en Suisse ou en Belgique.
- Certaines sages-femmes prennent le risque de réaliser ces accouchements. Officiellement, **84 le font en France.**
- Les chiffres de l'APAD (Association Pour l'Accouchement à Domicile) montrent que **l'accouchement à domicile n'est pas plus risqué.** Cela d'autant plus qu'il concerne les accouchements qui ne sont pas à risque.

Les femmes devraient avoir le droit de choisir où elles vont donner naissance à leur enfant.

Les sages-femmes ont un rôle important à jouer dans **la prévention**. Déployer les moyens matériels et financiers pour leur permettre de travailler correctement favoriserait la **réduction des risques psychologiques**. Le staff médico-psychologique est aujourd'hui débordé faute d'une bonne prévention en amont qui pourrait être assurée par les sages-femmes.

Être auprès des femmes le plus tôt possible, c'est **pouvoir anticiper, assurer leur sécurité et celle du bébé**, c'est aussi **prévenir et éviter le post-partum**. Les femmes doivent être suivies et se sentir en confiance. Une femme mal accompagnée est souvent une femme traumatisée.

ZOOM SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES –

- Durant le confinement, la gendarmerie a enregistré une **hausse de 44,3% des interventions dans le domaine des violences intra-familiales (VIF)**.
- La police a noté une **hausse de 31% des VIF** et une **augmentation de 16% pour les violences conjugales**.

Être écoutée en Dordogne :

- Unité médico légale judiciaire d'Urgence (Centre hospitalier de Périgueux).
- Structures qui proposent des permanences : Ilot Femmes, CIDFF, France Victimes Dordogne, Enjeu femmes, Femmes solidaires, assistance sociale au Conseil Départemental de la Dordogne.

Question au gouvernement du 26 novembre 2020

Le 26 novembre 2020, je questionnais Madame Élisabeth Moreno, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, à propos des moyens alloués pour lutter contre les violences faites aux femmes. Bien que cette cause soit la priorité du quinquennat, la brutalité des faits montre que les moyens engagés sont insuffisants. Cela est d'autant plus préoccupant que les femmes ont, de surcroît, été très sollicitées depuis le début de la pandémie, puisque les chiffres le montrent, ce sont elles les premières de cordée.

Dispositions prises

- **6 téléphones grave danger.**
- Une **communication en continu** sur les réseaux sociaux.
- La signature d'un **contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles**.
- **Formations** et élaboration de **fiches réflexe** à destination des professionnels œuvrant à l'accueil, à l'écoute et à l'accompagnement des victimes de violences.
- Deux dispositifs afin de **lutter contre la cyber violence** :

- l'observatoire à la maison de l'emploi (Françoise FEURE)
- Ange-femmes à Bergerac (Me Leymarie)

Initiative

- Sensibilisation des jeunes du lycée de Nontron avec la compagnie La Chaise Rouge et les étudiantes du Campus de Périgueux.

Rencontres

Îlot femmes (SAFED)

Au sein du SAFED (service d'accompagnement des familles en difficulté), « l'Îlot Femmes » accueille les femmes victimes de violences.

« L'Îlot Femmes » est un lieu d'accueil de jour, d'écoute et d'information. Il offre à chaque femme, quel que soit son âge, son milieu ou sa situation, un espace confidentiel de parole, de dialogue et d'orientation.

Parmi ses missions, le SAFED sensibilise les jeunes publics et apprentis, mais également les secrétaires de mairie. Il accueille la formation des policiers et assure la prévention contre le suicide. Il peut également prendre en charge des auteurs de violences.

- Reconnu par des partenaires comme les crédits mutuels de Dordogne ou syndicat CGT Santé, mais également certaines municipalités qui participent financièrement aux actions menées par la structure.
- Toute l'année, la presse locale et les radios locales relaient les dispositifs mis en œuvre par l'îlot femmes.
- Le SAFED est financé par l'État (33 000 €) et par le Conseil départemental (15 000 €).

Quelques chiffres sur « l'Îlot Femmes » :

- ✓ En 2020, **254 nouvelles personnes ont été suivies**, en plus des 129 déjà suivies dans le cadre d'un accompagnement psychologique et/ou social. Cela porte à **383** le nombre d'accompagnements de femmes.
- ✓ Durant le **deuxième confinement, les appels ont augmenté de 30%**.
- ✓ En 2020, « l'Îlot Femmes » a enregistré **1999 contacts téléphoniques ou physiques avec des femmes victimes de violences** et 610 contacts avec des partenaires.
- ✓ Il y a eu **95 suivis psychologiques en 2020**, contre 83 l'année précédente.

Les accompagnements lors du COVID-19 ont montré l'importance d'un lieu de rencontre physique. En 2020, les chiffres témoignent d'une hausse des appels ainsi que des demandes d'accompagnement.

« L'Îlot Femmes » propose, outre l'accompagnement social (écoute, soutien, informations juridiques, protection, aide au départ et accès au logement ou à l'hébergement), **des soins socio-esthétiques afin de reconstruire l'image, l'estime et la confiance de ces femmes oubliées**. Ces soins sont financés avec le prix L'Oréal « première chance » qui a perduré grâce à une subvention issue de la Délégation du droit des Femmes.

Cependant, le budget du SAFED a baissé... Ce qui est préjudiciable en période de crise sanitaire.

Initiative Dordogne « Bons taxis » : transport de femmes victimes de violence.

- **6 femmes sur 10 vivent dans une zone urbaine** en Dordogne, (contre 8 femmes sur 10 en moyenne, en France).
- **Mobilité restreinte dans les zones rurales**
En Dordogne, 89% des ménages ont une voiture, 42% d'entre eux ont deux voitures ou plus. Il y a donc de nombreux ménages avec une seule voiture pour deux personnes, voire plus et limite la mobilité.
- Beaucoup de femmes demeurent **isolées géographiquement**, méconnaissent les dispositifs d'aide à leur disposition, manquent de services de proximité, ou connaissent des **difficultés pour se déplacer**.

« Bons taxis » : un dispositif expérimental du SAFED

Les bons taxis permettent la prise en charge des transports de femmes victimes de violences pour un acheminement vers un lieu d'hébergement d'urgence, vers un lieu d'accueil et d'écoute pour une expertise médicale, vers un commissariat ou une brigade de gendarmerie, pour répondre à une convocation judiciaire ou pour répondre à toute autre demande en lien avec une situation de violence (à évaluer au cas par cas).

Une convention a été signée le 4 décembre 2019 entre le préfet de la Dordogne, le président de l'association SAFED et le président du syndicat des taxis de la Dordogne.

→ **34 transports effectués** entre le 1 janvier 2020 et le 31 octobre 2020.

→ **88% des victimes prises en charges étaient des femmes seules.**
6 enfants accompagnaient leurs mères.

→ **10 à 20 minutes pour que le taxi prenne en charge les femmes.**

A l'issue de cette année, les professionnels susceptibles d'avoir participé à ce dispositif expérimental ont été interrogés :

92% des professionnels interrogés avaient la connaissance du dispositif « bons taxis » ainsi que la procédure à suivre en cas d'intervention. **41% des interrogés ressentent le besoin d'une formation sur les mécanismes de la violence conjugale et la prise en charge des victimes.**

Perspectives 2021

→ Budget en hausse

Le budget alloué à la lutte contre les violences faites aux femmes et à l'égalité doit augmenter de 40% par rapport à 2020.

→ Mise en place d'une cellule départementale de lutte contre les violences conjugales.

→ Sensibiliser les élus et professionnels sur la thématique des violences intrafamiliales

→ Création d'un site numérique de lutte contre les violences conjugales.

→ Créer des groupes de parole de femmes victimes de violences et d'accompagnement par différents supports.

→ Continuer à soutenir les associations.

→ Construire un projet de consultations psycho-traumatiques.

Femmes solidaires, rencontre avec les membres de la collégiale « Femmes solidaires » en Dordogne

- ⊙ 119 adhérentes.
- ⊙ Un centre d'accueil pour les femmes battues (l'Escale).
- ⊙ Association relais du numéro national d'urgence 3919.
- ⊙ 23 femmes accompagnées en 2020.
- ⊙ 2020 : mise en place d'un suivi sur la situation des femmes étrangères.
- ⊙ Actions de rue contre les féminicides.

Femmes solidaires
Réseau d'associations locales en France qui informe, sensibilise sur les droits des femmes, soutient et accompagne les femmes dans leurs démarches, engage des campagnes internationales sur la situation des femmes.

Initiatives mises en place par Femmes solidaires Dordogne

- Journées du **marrainage** avec le musée du Périgord.
- 2013 : modification de leur statut pour être **partie civile**.
En **2020**, « l'Îlot Femmes » s'est constitué partie civile dans un procès pour viol (présence de Marie-France Hirigoyen).
- 2017 : première édition de « **l'Écrit des femmes.** » Ce dernier vise à **présenter des ouvrages liés à la condition des femmes dans tous les domaines de leur vie**, en présence des autrices, de participer à des **entretiens croisés** et d'assister à des **lectures de textes, table-ronde, spectacles vivants créés et/ou joués par des femmes.**
« L'Écrit des femmes » est ouvert à tous les publics. Des plages horaires sont réservées aux scolaires afin de **promouvoir une éducation non-sexiste et non-violente.**

« L'Écrit des femmes » a participé à :

- ⇒ Des événements internationaux dont les fonds ont financé des actions pour lutter contre l'excision en Afrique ; des actions pour éduquer les jeunes femmes en Afrique.
- ⇒ Des interventions auprès de jeunes publics, en milieu scolaire ou en milieu d'insertion.

Cette initiative de Femmes solidaires est subventionnée par l'État (DRFE), le Conseil départemental et le Communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Propositions

La question des violences faites aux femmes a besoin de plus de visibilité : il faut continuer à sensibiliser la population.

L'échelon communal semble être le niveau le plus pertinent pour prendre des initiatives efficaces.

- **INFRASTRUCTURES** : au niveau de chaque commune, il faudrait pouvoir **recevoir les femmes**. Cela impliquerait également d'avoir des **relais dans les intercommunalités**.
- **MOBILITE** : facteur-clé pour permettre aux femmes d'accéder à leur travail et aux besoins de leur vie quotidienne (accès à la santé, à la culture, à l'évasion).
 1. **L'offre des moyens de transports vers les services publics est insuffisante**
 2. **L'accès au permis de conduite doit être facilitée pour les jeunes.**
- **PROTECTION** : la **formation des policiers est à repenser** car celle-ci est encore mal adaptée au terrain.
- **ASPECT JURIDIQUE** : Promouvoir une **délégation spécifique aux violences et à l'égalité** entre les hommes et les femmes.

AGRICULTURE

État des lieux⁴

- **Un département à vocation agricole**

33% du territoire (304 686Ha) sont destinés à l'agriculture (tournesol, maïs et blé tendre) ; c'est également le 3^e département français par sa superficie forestière (45% du territoire).

- **Le nombre d'agriculteurs exploitants est en baisse :**

Ils étaient 5 913 en 2017 contre 6 484 en 2012, et représentaient 4% de la population active en 2017 contre 5,5% en 2012.

- **Le monde agricole est masculin**

Seulement 30,8% des agriculteurs exploitants sont des femmes.

Le secteur agricole est le 2^e secteur d'activité, après la construction, où les femmes sont le plus sous-représentées.

Rencontres :

Muriel Bertrandie (agricultrice)

Gérante d'exploitation à Monestier, près de Bergerac

Fille d'ouvriers, Muriel a fait le choix d'intégrer une école agricole privée en Dordogne (MFR) où elle était la première et seule fille de l'école. Elle y a connu une forme de « bizutage » et n'a pas eu l'occasion d'étudier le français, l'histoire ou encore la géographie puisque les enseignements étaient exclusivement axés sur le monde agricole.

*A la fin de sa formation, Muriel subit la **discrimination à l'embauche**. Elle est contrainte d'accepter des **emplois ingrats, précaires, mal payés**. Jeune mère célibataire, elle cumule deux emplois à mi-temps.*

En tant qu'agricultrice, Muriel a eu du mal à obtenir des prêts de la banque. Elle s'est sentie sous-estimée dans un monde masculin. Pourtant, elle rappelle que son rôle est essentiel

⁴ Chiffres issus de l'Insee, avril 2021

puisque elle assure souvent toute la logistique. Ce travail est peu reconnu et le statut de « conjointe d'exploitant » ne lui donne aucun droit.

Elle a fait face à d'autres problèmes dont l'isolement culturel et social qui est dû d'une part, à la non-reconnaissance de ce métier par la population, et d'autre part, au manque d'accès à la culture, ou de manière générale à l'extérieur (peu de possibilité de vacances, peu de lieux culturels en milieu rural). Par ailleurs, elle regrette l'arrêt du dispositif « bibliobus » (prêt de livres itinérant) qui permettait de s'ouvrir à la culture.

Les agricultrices sont particulièrement isolées et loin des crèches, assistantes maternelles, écoles, complexes sportifs, services publics, transports publics. Aussi, les femmes doivent se rendre disponibles pour les déplacements et sont contraintes à des emplois non-stables, peu payés.

Alice de Mascarel (néo-paysanne).

Entrepreneure à Saint-Antoine-d'Auberoche

Arrivée de Haute-Normandie, Alice de Mascarel s'est reconvertie et est devenue productrice-transformatrice dans une micro-ferme en 2019. Elle a bénéficié de la dotation jeune agriculteur et a pu se former au CFPPA de Coulounieix-Chamiers en Dordogne.

Depuis, Alice de Mascarel cultive en agriculture biologique des plantes aromatiques et des fruitiers diversifiés mêlant arbres à pépins et à noyaux, fruitiers exotiques et petits fruits divers. Elle transforme ses plantes en sorbets, sirops et glaces végétales qu'elle vend en vente directe ou en circuit-court (boutiques de producteurs, fermes). Ses produits sont également en vente sur le site cagette.fr et sont certifiés par le label Ecocert.

Elle est très active sur son territoire puisqu'elle est membre du comité de rédaction de la revue spécialisée « Fruits oubliés », mais également d'autres associations comme Agrobio Périgord. Cependant, elle regrette le manque de dynamisme culturel dans les territoires ruraux. Elle tente par ailleurs de mettre en place, avec l'association « La ronde des Crayons », une nouvelle édition du festival pour jeune public « Festidroles » en septembre 2021, à sa ferme.

Tous comme Muriel Bertrandie, Alice de Mascarel a rencontré certains problèmes en tant que femme agricultrice.

Tout d'abord, elle dit ne pas toujours être comprise pas la Chambre d'agriculture. Concernant sa comptabilité, elle a pris l'initiative de se former 5 jours par an grâce à l'AFOGC (Association de Gestion et de Comptabilité).

Elle a, en revanche, reçu le soutien de la Maison des paysans qui s'occupe de l'installation et de l'accompagnement individuel et collectif.

D'autre part, elle considère qu'il est complexe d'allier métier d'entrepreneure et maternité. Rien n'est vraiment pensé pour les enfants malades, or les journées à s'occuper des enfants sont des journées de perdues pour la production. Les 2 mois de confinement ont été éprouvants.

Propositions

- ✓ **Élargir les droits des exploitantes agricoles** afin qu'elles puissent prendre des congés maternité et des congés maladie.
L'offre de remplacement doit être élargie et adaptée afin que les congés soient pleinement effectifs pour les femmes.
- ✓ **Maintenir les services publics.**
En particulier l'école, restant un vecteur de rencontres et d'échanges pour les parents.
- ✓ **Assurer la dynamique des territoires ruraux** en favorisant l'accès aux **espaces culturels et aux animations locales.**
Envisager des solutions alternatives comme le bibliobus.
- ✓ **Offrir un accompagnement soutenu à ces travailleuses isolées.**
L'accompagnement peut se faire par les associations, notamment pour les démarches administratives, comptables et financières.
- ✓ **Agir contre les violences commises à l'encontre des femmes.**
Ces violences sont souvent moins visibles en milieu rural et les aides existantes peu connues, auquel s'ajoute une précarisation plus forte qu'en milieu urbain.

CONCLUSION

En 1949, Simone de Beauvoir écrivait son essai philosophique « *Le deuxième Sexe.* » Le deuxième tome de celui-ci s'ouvrait sur cette phrase : « *On ne naît pas femme, on le devient* ». 72 ans après, cette citation n'en finit pas de se révéler pertinente dans ce qu'elle a de plus complexe, identitaire, et sociale concernant la place de la femme dans la société.

Si cette dernière décennie des avancées notables ont été entreprises concernant la condition féminine, il est un pan de notre société qui semble rester en retrait et largement sous-estimé : les femmes dans la ruralité.

En territoire rural, elles sont confrontées à un mode de vie plus archaïque et patriarcal qu'en ville. En effet 52,6% des chômeurs sont des femmes, 10,9% vivent seules avec leurs enfants et une femme sur trois de la tranche 15-24 ans est touchée par le chômage.

Les différentes interlocutrices rencontrées durant ces travaux ont pointé, expérimenté, des solutions qui pourraient nous permettre des progrès notables, en synergie avec les différents partenaires que sont l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental.

Les femmes en ruralité sont confrontées tout au long de leur parcours de vie à des problématiques différentes de celles des hommes.

Tout commence par l'Éducation Nationale et ses filières prestigieuses qui semblent fermées aux jeunes femmes rurales faute de préparation aux concours des grandes écoles. L'offre de formation restreinte oblige à la mobilité. Une fois diplômée, elle doit s'adapter à un monde du travail peu attractif, très précaire où le temps partiel touche 27,3% des femmes salariées contre 9,1% des hommes.

Enfin, la situation des femmes agricultrices demeure compliquée, puisqu'elles doivent subir des retraites minimales, voire inexistantes, notamment pour celles ayant le statut de « conjointe d'exploitant ».

Vivre en ruralité, c'est être face à une désertification médicale forte où le temps de déplacement pour se rendre chez un professionnel de santé peut dépasser facilement les 30 minutes. Cette désertification médicale est encore plus marquée pour les femmes enceintes qui subissent l'absence de sage-femme et gynécologues, dont on sait

l'importance dans la vie d'une femme, de sa puberté à sa ménopause pour leur assurer une prévention, une sécurité et celle du bébé.

S'agissant des violences intrafamiliales, ce sont 1999 contacts téléphoniques enregistrés par « *l'îlot aux femmes* » (branche de la SAFED) en 2020.

La mise en place des « *Bons Taxis* » permet le transport de ces femmes vers différents lieux d'accueils et de prise en charge. Dans un département où 89% des ménages ne possèdent qu'une voiture, ce dispositif expérimental proposé par la SAFED permet aux femmes isolées géographiquement de s'extraire plus rapidement de l'âpreté de leur quotidien.

Confrontée à ces réflexions associatives, à ces parcours de vie féminins, bien souvent tumultueux, il me semble impératif de travailler à endiguer cette inégalité afin d'améliorer la condition des femmes en milieu rural.

L'éducation, l'accès aux formations, aux études souhaitées, désirées, sont un tremplin afin de dégager l'horizon des générations futures. L'Association « *du Périgord aux grandes écoles* » parraine plus de 85% de lycéennes, celle-ci promeut l'éducation et accompagne l'ambition de ces périgourdines.